

# NIVILLACINFO'S

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Décembre 2014

*Joyeux Noël et Bonne Année 2015*



# Retour sur...





## *Mes collègues élus et moi-même avons la ferme volonté de continuer à développer notre commune"*

Chers Nivillacais, Chères Nivillacaises

L'année qui s'achève aura apporté de nombreux changements dans notre commune, tout d'abord, suite aux élections municipales et communautaires de mars dernier, un changement à la tête de la municipalité, succession nullement évidente après un aussi long mandat de mon prédécesseur.

Mes collègues élus et moi-même avons la ferme volonté de continuer à développer notre commune bien que le contexte budgétaire national soit plus que morose et que la baisse annoncée des dotations de l'état soit de nature à nous compliquer plus encore la tâche.

C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en vente certains bâtiments communaux (ancienne mairie, ancien presbytère, agence postale communale et les anciens ateliers techniques).

Mais le changement le plus visible aura été le déménagement de la mairie dans les nouveaux locaux en novembre.

La construction de cet ensemble, conçu par l'architecte nantais Gilberto PELLEGRINO, aura duré près de deux ans. Cet investissement était devenu indispensable tant les anciens locaux étaient devenus trop exigus et aux normes d'accessibilité inadaptées. L'ouverture de la médiathèque est, quant à elle, prévue au printemps 2015.

## S O M M A I R E

<b>p3</b>	Édito du maire
<b>p4</b>	Vie municipale
<b>p7</b>	Cadre de vie
<b>p10</b>	Culture
<b>p16</b>	Enfance Jeunesse Vie scolaire
<b>p22</b>	Loisirs
<b>p25</b>	Social
<b>p28</b>	Vie intercommunale et SIVOMale
<b>p31</b>	Tribune d'expression
<b>p33</b>	Memo
<b>p34</b>	Calendrier des manifestations

Rappelons que le projet de Mairie est engagé depuis 2009 alors que la compétence école n'est revenue qu'en janvier 2011 à la commune suite à la fusion des Communautés de Communes de Muzillac et de La Roche-Bernard en « ARC SUD BRETAGNE », compétence précédemment dévolue au SIVOM.

Pour 2015, nous avons annoncé une pause dans nos investissements : toutefois nous aurons à mener à son terme l'étude de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), travaux plusieurs fois retardés ou modifiés suite aux diverses lois : Lois Grenelle I et II, Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), Loi LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt).

Nous continuerons également l'extension du réseau d'assainissement collectif, ainsi que les travaux de mise aux normes de la station d'épuration (notamment pour le traitement des boues).

En cette fin d'année, je vous souhaite, à vous et à vos proches, de bonnes fêtes et mes meilleurs vœux pour l'année 2015.

J'en profite pour vous inviter à la cérémonie des vœux le vendredi 9 janvier à 19h au Forum où j'espère vous retrouver nombreux.

## COMMUNICATION MUNICIPALE

**FLASH INFOS.** Concernant le « flash infos », pour 2015 et les années à venir, la commission communication s'oriente vers une publication bimestrielle.

La baisse des dotations de l'Etat impose aux communes une gestion rigoureuse, chaque service devra faire des efforts pour diminuer les dépenses de fonctionnement. De ce fait, les flashs infos ne seront plus distribués par La Poste mais mis à disposition à la mairie, au Forum, à l'agence postale et à la médiathèque ainsi que dans les commerces suivants : Boulangerie Malgogne, Proxi, Gab's Bar, Pad'problem, boulangerie Daniel (sur le boulevard de Bretagne), Café de Saint-Proix et chez M. Guy BODIGUEL (pour le secteur de Sainte-Marie).

Cry et chez M. Guy BODIGUEL (pour le secteur de Sainte-Marie). Vous pourrez retirer le prochain « flash infos » à compter du 28 février 2015 ou le télécharger via notre site internet : [www.nivillac.fr](http://www.nivillac.fr)

Le Bulletin municipal quant à lui paraîtra toujours deux fois par an (juin et décembre) et sera encore distribué par la Poste.

## DIVERS

**Adoption du règlement intérieur du conseil municipal mandature 2014-2020.** Vous pouvez le consulter sur le site internet de la commune ou en mairie. **Convention avec le Centre de gestion** pour une étude sur l'entretien ménager des bâtiments communaux pour un montant de 4272 euros TTC. **Vous pouvez consulter les procès-verbaux des conseils municipaux sur le site internet de la commune : [www.nivillac.fr](http://www.nivillac.fr) ainsi qu'en mairie.**

# CONSEILS MUNICIPAUX

## de juin, juillet, septembre et octobre 2014

### FINANCES

- **Budget primitif** 2014 voté le 13 mars 2014 par le précédent conseil municipal : il a été corrigé pour les raisons suivantes :

- prise en compte des montants exacts des dotations notifiés par l'état depuis le vote du budget (+ 23 753 €),
- virement des recettes supplémentaires de dotations à la section d'investissement (23 753 €),
- prise en compte de la recette supplémentaire de la taxe d'aménagement (+ 69 000 €),
- diminution de certaines opérations d'investissement qui n'ont pas fait l'objet d'engagements (-176 167,30 €),
- diminution des emprunts (-288 322,30 €).

- **Budget « assainissement collectif » et budget « supérette »** : des décisions modificatives ont été votées. Vous pouvez les consulter sur le site internet de la commune ou en mairie.

- **Budget culture** : Décision modificative : inscription des crédits au budget afin de permettre le versement des dépôts de garantie concernant la location des salles.

- **Vote des subventions communales 2014** après consultation de la commission « subventions » :

- 14 500 € pour diverses associations. Dorénavant, les associations devront compléter leurs bilans financiers en faisant apparaître un état des actifs.
- 17 € par élève en faveur des écoles et organismes de formation qui accueillent des élèves résidant à Nivillac
- 35 000 € pour la participation communale au CCAS.

- **Participation de la Commune aux frais de formation des agents** :

L'article 22 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 définit le droit à la formation permanente des fonctionnaires.

Considérant l'intérêt pour la collectivité que les agents se forment et progressent dans leur pratique professionnelle, afin de mieux répondre aux attentes de notre population, mais aussi pour encourager une dynamique de développement des compétences au sein des services,

Considérant également que pour certains besoins spécifiques en formation, certains agents puissent ne pas trouver de réponse adaptée dans les propositions du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et qu'ils puissent être amenés à se tourner vers des organismes de formation privés et des formations payantes (projet de formation validé par la hiérarchie et l'autorité territoriale), il est proposé que la collectivité prenne en charge les frais de formation de l'agent à hauteur des 2/3 de leurs montants, à condition que cette prise en charge soit liée à un engagement dans le temps de l'agent au sein de la collectivité (36 mois). Si l'agent venait à quitter la collectivité avant cette échéance, il lui serait demandé le remboursement des frais engagés au prorata du temps restant à faire pour respecter son engagement.

- **Créances irrécouvrables** : Certaines dettes de cantine non réglées ont été déclarées irrécouvrables par le Trésor Public (montant minime, recherches d'adresses infructueuses et dossiers de surendettement). Cette créance d'un montant total de 500,05 € a été admise en nonvaleur.

- **Consultation lancée pour l'équipement de la nouvelle mairie**.

Quatre offres ont été reçues et après étude, c'est celle de Bureau 56 à 19 993,20 € T.T.C. qui a été jugée la mieux-disante. Ce marché entre dans l'enveloppe budgétaire qui avait été fixée à 27 000 €. Les chaises de l'actuelle salle de conseil seront réutilisées pour l'accueil du public dans la nouvelle salle du conseil.

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget annexe « Lotissement de la Croix Jacques »** auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour un montant de 400 000 €.

- **Emprunt de 200 000 € pour financer les travaux de voirie** auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 15 ans.

- **Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière** sur les propriétés bâties concernant toutes les constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### TRAVAUX – VOIRIE

- **Réaménagement de la rue du Vivier**.

Création de trottoirs de part et d'autre de la chaussée, création d'un étranglement de voirie avec un sens de circulation prioritaire, changement du réseau d'eau pluviale. Après consultation, l'entreprise CHARIER a été retenue (proposition la mieux-disante). Les enrobés de cette voirie seront, pris en charge par le conseil général.

### COMMUNICATION

**Publication municipale** : Concernant le « flash infos », pour 2015 et les années à venir, la commission s'oriente vers une publication bimestrielle avec dépôt dans les commerces. Le bulletin municipal quant à lui paraîtra toujours deux fois par an (juin et décembre) et sera encore distribué par la Poste. **Logo de la commune** : en cours de refonte.

• **Aménagement du cimetière :** changement du réseau d'eau pluviale, mise en place de bordures, de trottoirs et enrobés sur l'ensemble des allées.

• **Création d'une piste cyclable, d'un plateau « zone 30 » et d'une centaine de parkings** entre la limite de prestations du chantier de la mairie et l'aménagement existant devant la supérette.

• **Remplacement du microtracteur**

## ENVIRONNEMENT/ EAU/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF/ ÉLECTRICITÉ

• **Rapport annuel sur le service d'assainissement collectif concernant l'exercice 2013.** Il a été établi par la société STGS, en sa qualité de délégataire. Vous pouvez le consulter sur le site internet de la commune ainsi qu'en mairie.

• **Renouvellement de la Convention VEOLIA** pour 2 ans pour l'entretien des 32 hydrants (bornes incendie) : 42€ HT/ hydrant

• **Fixation des prix du concours des maisons fleuries 2014.** Les prix à remettre aux candidats ont été maintenus en 2014 soit : 1<sup>er</sup> prix : 75 €, 2<sup>e</sup> prix 65 €, 3<sup>e</sup> prix de 55 €, puis dégressivité par palier de 5 € jusqu'à 15 €.

• **Proposition d'adhésion au syndicat départemental d'énergie du Morbihan** dans le cadre de la fin des tarifs réglementés du gaz et d'électricité. À partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics), le conseil municipal décide d'adhérer au groupement du SDEM pour l'achat d'énergie et la fourniture de services associés.

• **Renouvellement de la convention avec le Service d'Appui Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux (SATESE)** pour les années 2015 à 2017.

## CULTURE / Médiathèque

• **Convention passée avec l'association « BOOK HEMISPHERES ».** Elle se propose de récupérer tant les livres désherbés de la bibliothèque que ceux déposés par les particuliers. Les livres ainsi récupérés seront traités par des personnes éloignées du monde du travail.

• **Création d'un 2nd poste pour la nouvelle médiathèque, poste de « Chargé de médiation culturelle ».** L'emploi de « Responsable de la médiathèque » a été créé « dès » janvier 2014 en vue de préparer l'ouverture de la nouvelle médiathèque et d'en assurer ensuite et de façon pérenne la gestion administrative, financière et managériale. Afin de respecter les règles relatives à l'octroi de subventions définies par les Services de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et, sachant que le Ministère de la Culture préconise l'emploi d'un agent à temps complet par « tranche » de 2000 habitants, il s'avère nécessaire de compléter l'effectif qui sera amené à assurer le fonctionnement du service et de la structure.

La personne recrutée, titulaire d'un diplôme professionnel (Association des Bibliothécaires de France (ABF) ou universitaire (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) ou Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) métiers du livre ...), aura pour missions :

- De participer à la préparation et à la mise en place des actions de médiation au sein de la médiathèque, plus spécifiquement celles à destination du jeune public et celles liées au domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et du multimédia, pour faciliter l'accès de tous au numérique,
- D'assurer le suivi des projets d'animation et des outils d'évaluation de la médiation,
- De gérer le secteur multimédia/jeux vidéo : assurer les missions de médiation, de formation, d'information, de loisirs, de développement des collections, de maintenance technique et d'assistance dans le domaine des TIC, du multimédia et des jeux vidéo,

## CIVISME

**Dispositif « voisins vigilants » :** suite à un recensement des cambriolages effectué par la gendarmerie sur la commune de Nivillac, ce dispositif va être mis en place afin de sensibiliser les riverains sur les dispositions à prendre pour se prémunir des cambriolages et mettre en place un processus d'alerte en relation avec la gendarmerie en cas de mouvements suspects. Une expérimentation va être effectuée sur le secteur du Soleil Levant, le plus proche de la 4 voies.

- De préparer et participer à la mise en place d'animations tous publics dans les différents secteurs de la médiathèque (tout-petits, enfants, adolescents, adultes et seniors), avec les différents partenaires du territoire (médiathèques du réseau, Forum, école de musique, Maison de l'enfance, centre de loisirs, associations, foyer logement, ...),
- D'accueillir les groupes d'enfants (tout-petits, scolaires, adolescents, ...),
- De participer à l'accueil du public et effectuer les opérations de transactions (inscriptions, prêt/retour, réservations, rangement, ...), renseigner et conseiller tous les publics, accompagner les usagers dans leurs recherches documentaires,
- De classer et mettre en valeur les collections,
- De participer à la gestion et au développement des collections (sélection, acquisition, désherbage)...

## Mutation de l'agent Frédéric VASSE,

Délégué du « Forum » et du pôle « Vie locale » (services culturel, enfance/jeunesse, communication, association) à la date du 17 novembre 2014 à la communauté de communes Loire et Sillon.

## ENFANCE - JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES

• **Modification de contrats de certains agents :** stagérizations consécutivement à la réorganisation du service enfance-jeunesse pour répondre aux nécessités des services de cantine et de garderie.

• **Mise à jour des règlements intérieurs** de la cantine, du centre de loisirs et de la garderie. Vous pouvez les consulter sur le site internet de la commune ou en mairie.

• **Renouvellement de la Convention entre la Commune et le Point Information Jeunesse (PIJ).** Le conseil municipal vote le renouvellement de la convention de partenariat avec le PIJ de la commune et le CRIJ Bretagne (Centre Régional de l'Information Jeunesse). Elle a pour objectif de mettre en place des temps communs de formations, d'échanges, de réflexions et d'élaborations concertées entre les PIJ, d'apporter une aide technique et pédagogique individualisée pour permettre aux animateurs de réaliser au mieux leurs missions (accompagnement de proximité), de soutenir l'animation départementale du réseau Point Information Jeunesse. Le montant de la cotisation fixé par le CRIJ pour l'année 2014 est de 292 €.

• **Participations scolaires communales pour l'année 2014.** 10.70 € pour l'Arbre de Noël, 32.10 € pour les activités culturelles 42.30 € pour les fournitures scolaires soit un total de 85,10 € par élève (486 élèves de Nivillac, soit une participation de 41 358,60 €)

• **Projet de séjour ski à destination des adolescents (12-17 ans).** Le Conseil Municipal approuve la mise en place par le service Enfance Jeunesse d'un projet de séjour ski aux Gets en Haute Savoie à destination des 12-17 ans qui aura lieu en Février 2015 sur une durée de 9 jours. Il décide la prise en charge de la rémunération de l'animatrice, agent communal, le reste du séjour devant être financé par les familles et les jeunes concernés, sous forme d'actions diverses d'autofinancement.

• **Subvention de 12 euros par collègien,** résidant à Nivillac, octroyée au collège Saint Joseph de Nivillac pour financer un voyage d'études

• **Aide de 103,29 €** par élève accordée aux enfants de Nivillac fréquentant l'école Saint Michel de La Roche Bernard pour financer les frais de repas de cantine, ce qui représente une participation totale de 2 685,54 € pour 26 élèves.

• **Mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 :**

- Temps d'enseignement : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9H-12H et 13H30-15H45 - Mercredi : 9H - 12 H

- Gratuité de la garderie de 15H45 à 16H10,

- Mise en place d'une garderie le mercredi midi de 12h-12h30.

Du fait de la mutualisation des transports scolaires avec d'autres établissements (collège et lycée), les horaires de ramassages scolaires n'ont pu être modifiés et la mise en place des temps d'activité périscolaire (TAP) n'a pu être possible.

• **Tarifs de la cantine municipale :**

	Habitants Nivillac	Habitants hors commune
Repas enfant	3,50 €	3,80 €
Repas enseignant	5,70 €	5,70 €
Repas adulte	5,70 €	6,30 €

## URBANISME

• **Annulation d'un permis de construire :**

Le Tribunal administratif de Rennes a annulé le permis de construire de 4 éoliennes à Sainte Marie.

## LA POLICE MUNICIPALE

**Les voisins vigilants : une participation citoyenne à Nivillac**

Inspiré du dispositif « neighbourhood watch » (« surveillance de quartier »), mis en œuvre aux Etats Unis depuis 1960, ce n'est qu'en 2002 que la première initiative est apparue en France. Depuis, plus de 800 communes réparties dans 56 départements ont adhéré au dispositif.

En 2013, Nivillac était la commune du canton la plus touchée par les cambriolages. C'est pourquoi, ce jeudi 02 Octobre 2014 une réunion s'est tenue entre les élus de la commune, le Policier Municipal et la gendarmerie au sujet des modalités et des principes du dispositif « voisins vigilants ».

La gendarmerie explique que le but est de rassurer la population, améliorer la réaction des forces de sécurité et polices municipales contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.



Une seconde réunion, cette fois ouverte au public s'est déroulée le 20 Novembre 2014 au Forum afin de mobiliser un maximum de Nivillacois à ce projet. Des référents volontaires par quartiers seront choisis

par le Maire de la commune pour leur fiabilité et leur disponibilité. Le principe est simple : **Protéger** son quartier, **participer** à la prévention de cambriolage et améliorer les relations de voisinage, et **prévenir** en cas de présence suspecte. « Il ne s'agit en aucun cas d'encourager à la délation, ni à la constitution de milice » expliquent les gendarmes et le Policier Municipal

Nivillac est la troisième commune d'Arc Sud Bretagne à adhérer à ce projet après Muzillac et Arzal.

**Mutualisation des Polices Municipales de Nivillac et de La Roche Bernard**

Les deux policiers municipaux remplissant leur missions sur des territoires contigus, il apparaît opportun, dans un souci d'efficacité et d'économie



d'échelle mais aussi pour répondre aux besoins croissants de la population en matière de sécurité, salubrité et tranquillité publique, de permettre une mutualisation de leurs moyens d'intervention respectifs.

Une convention de mutualisation a donc été rédigée et signée par les Maires des deux communes. Cette dernière permet de renforcer la sécurité des policiers que ce soit pendant leurs patrouilles, lors des interventions ou encore sur du contrôle routier.

Néanmoins il est précisé que chacun reste sous l'autorité du pouvoir de Police du maire de sa commune de rattachement.

# LOGEMENT ET HABITANT : l'offre locative du CCAS

## LE CCAS DE NIVILLAC ASSURE LA GESTION D'UN PARC LOCATIF

Il est notamment propriétaire de deux immeubles au centre bourg de Nivillac.

L'ancien immeuble des Religieuses regroupe :

- 4 locaux pour des Services à la population qu'occupent actuellement :
  - une sage femme
  - une psychologue
  - une diététicienne nutritionniste
  - deux infirmières

- 9 logements : 2 studios – 6 T2 – 1 T3 dont 4 adaptés aux personnes à mobilité réduite (2 pavillons et 2 logements au rez-de-chaussée)

**L'immeuble Quartier de l'Avenir** compte :

- 3 locaux à usage professionnel :
  - un cabinet médical
  - un salon de coiffure
  - un local de 60 m<sup>2</sup> actuellement inoccupé
- 8 logements : 3 T5 – 2 T4 – 1 T3 – 1 T2 et 1 T1



**Si vous êtes intéressés par une location, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale au Logement-Foyer - Tél. 02.99.90.62.35**

## L'ENVIRONNEMENT



### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le vendredi 24 octobre dans le hall du Forum.

Le jury composé de personnes de Marzan, Saint-Dolay et La Roche-Bernard a départagé les 18 participants de Nivillac.

Le Maire, Alain GUIHARD, a remercié les participants pour leur

investissement dans l'embellissement de leur propriété et ainsi de la commune qui a conservé ses trois fleurs.

Le premier prix a été attribué à Paulette BOSCO de Tilloué, le 2<sup>e</sup> à Michèle BROSSEAU, le 3<sup>e</sup> à Marie-Christine NUEL, le 4<sup>e</sup> à Franck MORICE et le 5<sup>e</sup> à Madeleine VAILLANT

## LE FRELON ASIATIQUE

Depuis son apparition dans le sud de la France, il y a quelques années, cet insecte se propage très rapidement sur tout le territoire et même au-delà de nos frontières.

Ce frelon se nourrit de fruits murs, de divers insectes et surtout d'abeilles. Quelques individus suffisent à éliminer toute la population d'une ruche. Le frelon attrape l'abeille lui coupe la tête et l'abdomen et emmène le thorax pour nourrir les larves. L'abeille permet la pollinisation de milliers d'espèces végétales dont de nombreux fruits, légumes et oléagineux (sans abeille pas de pommes dans nos vergers).

Le frelon asiatique vit en colonie de plusieurs milliers d'individus dans un nid accroché dans un arbre ou sur un bâtiment. Le cycle commence au mois de février, avec les premiers beaux jours les femelles fondatrices quittent leurs abris pour commencer un nid, pondre et veiller sur les larves qui donneront les premières ouvrières. En mai, ces ouvrières s'activent pour développer la colonie qui atteint son apogée en été. Le nid peut alors faire un mètre de hauteur et quatre-vingt

centimètres de diamètre il a la forme d'un œuf. En septembre octobre les futures reines et les mâles quittent le nid pour la fécondation. Les femelles fécondées vont chercher un abri pour passer l'hiver, un arbre creux, un tas de feuille, des trous de mur ou un hangar. Avec le froid hivernal les ouvrières et les mâles meurent les nids sont abandonnés et ne seront plus utilisés. (Un nid ne sert qu'une année.)

Nous pouvons agir contre ce fléau en utilisant des pièges lorsque les femelles se déplacent pour s'alimenter et générer de nouveaux nids en février. Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles d'eaux minérales en plastique, de découper le tiers supérieur et de le retourner dans la partie basse. A quinze centimètres au-dessus de la bouteille on attache une petite planche carré de vingt centimètres de côté pour éviter la pluie. Comme appât on verse dans le récipient



un mélange bière brune, vin blanc et sirop de cassis ; pour éviter de tuer d'autres insectes, on peut rajouter une petite grille au-dessus du liquide, les insectes utiles ne se noient pas et peuvent ressortir si l'on a fait des petits trous en haut de la bouteille. Les pièges sont suspendus dans le jardin à environ 1.80 m de hauteur, ils peuvent rester en place de février à mi-avril. Le piégeage

peut reprendre en septembre au moment de la dispersion des nouvelles reines.

En octobre 2014 au moins 12 nids ont été recensés sur l'ensemble du territoire de notre commune, il est donc important que de nombreux pièges soient mis en place dès février 2015, chaque colonie non détruite donne naissance à des centaines de futures reines.

Patrice Baudet  
Responsable du service espaces verts

## L'URBANISME

### Plan Local d'Urbanisme : Reprise de l'étude

Le mardi 14 octobre dernier, la commission « Urbanisme » s'est réunie à la mairie en présence des représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Le but de cette réunion était de connaître les incidences de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) du 24 mars 2014 et la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 sur la procédure en cours d'adoption du futur PLU communal.

Il en ressort les principaux points suivants :

Les zones constructibles U concerteront les agglomérations, les villages offrant des services et des commerces, les secteurs urbanisés de taille et densité significatives.

Les zones U permettent les constructions neuves, l'agrandissement de l'enveloppe bâtie, l'extension des constructions existantes, les constructions de dépendances.

En dehors de ces zones U, les hameaux/écart de quelques constructions, le mitage (construction isolée) seront classés en zone A (agricole) ou N (Naturelle).

Dans ces zones A et N, une distinction sera faite par une « étoile » pour les bâtiments qui pourront être agrandis ou changer de destination. La notion de périmètre disparait. L'évolution du bâti existant peut se résumer comme suit :

Tous les bâtiments étoilés feront l'objet d'un examen par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ou par la Commission des Sites.

Dans les zones A et N ne seront admises que :

- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière
- Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou des services publics, dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

La notion de périmètre sanitaire est maintenue dans les zones A.

Exceptionnellement, des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) seront institués dans lesquels seront admises des constructions.

À partir de ces nouveaux éléments, la commission d'urbanisme va réexaminer le projet du Plan Local d'Urbanisme. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera de nouveau débattu au sein du conseil municipal.

Zones A ou N non étoilées	Extension possible pour les bâtiments d'habitations
Zones A *	Extension : OUI - Changement de destination : OUI
Zone N*	Extension : OUI - Changement de destination : OUI

# TRAVAUX :

## Mairie - médiathèque - agence postale communale

À près deux ans de chantier, les agents et les élus ont pris possession des locaux de la mairie et de l'agence postale le lundi 17 novembre dernier. La médiathèque sera ouverte au printemps 2015, le temps de mettre en place tous les équipements nécessaires à son fonctionnement.

Le bâtiment conçu par l'architecte Gilberto PELLEGRINO de Nantes couvre une surface utile de 1 260 m<sup>2</sup> dont 663 m<sup>2</sup> pour la mairie, 400 m<sup>2</sup> pour la médiathèque, 37 m<sup>2</sup> pour l'agence postale et 160 m<sup>2</sup> de locaux techniques.

Le montant des dépenses engagées pour cette opération s'élève à 3 805 936 € TTC, hors équipements.

719 560 € de subventions ont été accordées à ce jour par l'Etat, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Conseil Général du Morbihan.

2 550 000 € d'emprunts ont été contractés.

L'opération a été autofinancée à hauteur de 536 376 €.

Ce nouveau bâtiment au cœur de l'agglomération constituera la vitrine de Nivillac en complément des structures environnantes : L'Accueil de Loisirs- Le Forum- Le multi-accueil- Les commerces.

Son éclairage a été spécialement étudié par l'architecte pour le mettre en valeur. Sa consommation d'énergie sera très faible puisque ce sont des luminaires LED qui ont été installés. Nous remercions tous ceux qui se sont investis dans la réussite de ce projet tant au niveau des études préliminaires que dans la réalisation de l'ouvrage.

Quant à l'ancienne mairie devenue vacante, le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 3 Novembre 2014, de vendre le bâtiment et a imposé que la façade du bâtiment soit conservée dans son état actuel.

Quelques points à retenir sur le fonctionnement des services :

### Adresses et numéros de téléphone :

- Médiathèque : 1, rue Joseph Dano - Tél. 02 99 90 81 64
- Mairie : 3, rue Joseph Dano - Tél. 02 99 90 62 75
- Agence postale : 5, rue Joseph Dano - Tél. 02 99 90 86 82

Nous remercions, à cette occasion, la famille de M. Joseph Dano d'avoir autorisé la commune à dénommer la nouvelle rue « Joseph Dano » en mémoire de cet ancien élu qui fut maire de la commune de mars 1971 à mars 1977 à la suite du Docteur PICAUD.

### Horaires d'ouverture (rappel)

**Médiathèque** : en raison de son ouverture différée, les horaires de l'actuelle bibliothèque située au Forum sont maintenus :

Mercredi : 15H00 – 17H30

Vendredi : 16H00 – 18H00

Samedi : 15H00 – 17H00

**Mairie** : Lundi, mercredi, vendredi : 8H30 – 12H00 et 13H30 – 17H30 - Mardi et jeudi : 8H30-12H00 - Samedi : 9H00 – 12H00



**Agence postale** : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9H00 – 11H45 et 13H30 – 15H00

Samedi : 9H00 – 11H30

### Accès aux locaux

Des places de stationnement à proximité du bâtiment ont été aménagées pour les agents, les élus et pour accueillir le public. Les personnes à mobilité réduite pourront utiliser les places de stationnement qui leur sont réservées.

Tous les locaux sont accessibles y compris à l'étage puisqu'un ascenseur a été installé à cet effet.

### MAIRIE

#### Fonctionnement des services

L'accueil du public se fera au rez-de-chaussée pour les démarches courantes. Pour les dossiers et les demandes spécifiques, le public sera orienté vers les bureaux des agents concernés au rez-de-chaussée ou à l'étage de la mairie. Une signalétique facilitera le déplacement dans le bâtiment.

#### Mariages

Les mariages seront désormais célébrés dans la salle du conseil municipal au rez-de-chaussée avec sortie sur le parvis.

#### Conseil municipal

Les réunions du conseil municipal se dérouleront le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à 20 heures dans la salle du rez-de-chaussée spécialement aménagée.

Ce nouveau lieu identitaire de la commune a été conçu pour apporter de meilleures conditions de travail aux agents et pour répondre aux besoins de la population dans le respect des contraintes environnementales.

La commune de Nivillac dispose désormais d'un bel outil à la hauteur de ses ambitions. Nous espérons que ce nouveau lieu satisfera la population.

Sachez que tout a été mis en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

## LA SANTÉ

### BESOIN DE JOINDRE UN MÉDECIN

Le soir, la nuit, le week-end et les jours fériés

Une permanence des soins est assurée

#### Avant de vous déplacer :

#### Appelez la régulation médicale : 15

#### Vous aurez :

- 1) Des conseils médicaux adaptés à votre situation
- 2) Une orientation vers la structure la mieux adaptée à votre état de santé :

**CAPS (Centre d'Accueil et de Permanence des Soins)**  
**SERVICES D'URGENCE DES HOPITAUX, SAMU, SMUR**

# MÉDIATHÈQUE

*Votre future médiathèque ? Un lieu où il fera bon vivre, se détendre, jouer, se rencontrer, se divertir et se cultiver !*

La médiathèque prend forme. Le bâtiment est sorti de terre et s'inscrit désormais dans le paysage des Nivillacois. Les espaces intérieurs se dessinent et l'équipe imagine le lieu chaque jour un peu plus...



Que sera la médiathèque de Nivillac demain ?

Oublions le modèle des bibliothèques traditionnelles avec des longueurs de rayonnages, des étagères bien remplies, des lieux où l'on vient surtout pour emprunter ! Les médiathèques qui naissent actuellement sur le territoire national, sont d'un genre nouveau, accueillantes et modernes, conçues comme des espaces d'échanges, de partage, de loisirs, de divertissement, de culture.

La médiathèque de Nivillac a le désir de prendre soin de ses futurs usagers en leur proposant des espaces décloisonnés et lumineux, un mobilier design et confortable, des collections repensées et renouvelées, des horaires élargis, une boîte de retour des documents accessible 24h sur 24h.

La médiathèque a une double mission aujourd'hui : une mission de proximité, en étant un lieu dans lequel chacun se sente à l'aise, en y recréant de la solidarité, du lien social ; une mission de faire comprendre au public que le monde

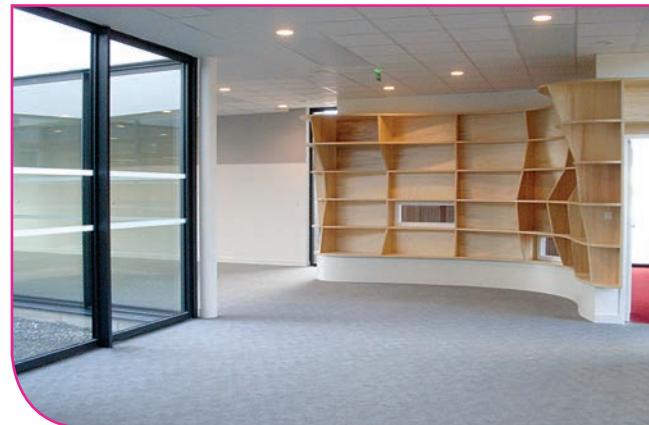
change, d'où l'intégration de nouveaux supports et de nouvelles ressources.

Ainsi les scènes de la vie à la médiathèque de Nivillac ressembleront à peu près à ceci : des tout-petits en train de lire des albums dans un espace douillet et calme, des ados en train d'écouter de la musique ou de se trémousser une manette Wii à la main, une famille en train de jouer à un jeu de société ou à un jeu vidéo, des seniors s'initiant à l'informatique, un monsieur en train de feuilleter un magazine plus au calme dans la section fiction adultes le long de la baie vitrée, un autre prenant son café avant d'aller renouveler ses prêts ou emprunter une liseuse...

Par ailleurs, la vie de la médiathèque sera rythmée par des rendez-vous ponctuels ou réguliers, concoctés par l'équipe ou organisés en partenariat avec les autres services de la commune, les associations, et toutes celles et ceux qui souhaiteront participer à la vie de ce nouveau lieu !

Pour préparer et faire fonctionner cette nouvelle médiathèque, l'équipe de bénévoles a besoin de se renforcer. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à prendre contact directement auprès de nous.

**Contact : 02 99 90 81 64 ou [mediatheque@nivillac.fr](mailto:mediatheque@nivillac.fr)**





# VOTEZ... et gagnez !!!

**La nouvelle médiathèque de Nivillac souhaite être un lieu que chacun puisse s'approprier, c'est pourquoi les élus du Conseil municipal ont décidé d'associer la population de Nivillac au choix du nom de la future médiathèque.**

Quatre noms sont proposés :

**La Parenthèse :** fait référence à une pause, un divertissement, un entracte dans la vie quotidienne trépidante. En lien également avec l'écriture, l'imprimerie, la typographie.

**L'Escapade :** on vient à la médiathèque pour oublier, l'espace d'un instant, les réalités matérielles et quotidiennes et se nourrir de livres, films, musique...

**L'@gora :** dans la continuité du Forum... Dans le sens architectural, espace public autour duquel s'organise les établissements administratifs (la Mairie), commerciaux (commerces de la place) voire religieux (l'Eglise). La médiathèque se situe également au croisement de routes et de chemins, à proximité de l'école, de l'espace culturel. L'@ pour les nouvelles technologies (ressources numériques, multimédia, jeux vidéo)

**La Passerelle :** au sens de lien, de communication, de transmission, mais aussi la médiathèque comme lieu de convivialité et de rencontre pour l'ensemble des habitants afin de développer un lien social et des échanges entre les générations.

## BULLETIN DE VOTE (photocopie interdite)

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

### Par ordre de préférence :

1<sup>er</sup> nom : .....

2<sup>e</sup> nom : .....

3<sup>e</sup> nom : .....

4<sup>e</sup> nom : .....

Renforcer la citoyenneté et la solidarité entre les habitants en élaborant des projets participatifs.

Vous êtes invité(e) à classer ces quatre noms dans l'ordre de votre préférence. Un seul vote est admis par foyer. La photocopie du bulletin de vote est interdite. Des urnes sont à votre disposition à la Mairie, au Forum, à la bibliothèque, au Café de Saint-Cry.

### VOUS POUVEZ VOTER JUSQU'AU 31 JANVIER 2015.

Un tirage au sort sera effectué parmi les bulletins de vote, lors du Conseil municipal du 2 février 2015 pendant lequel sera prononcé le nom de la médiathèque. Les lauréat(e)s seront prévenu(e)s par courrier (laissez-nous vos coordonnées).

Sont à gagner :

- 5 abonnements d'une année à la médiathèque de Nivillac
- 5 invitations pour 2 personnes pour un spectacle de votre choix dans le programme de la saison 2014-2015 du Forum

## FÊTE de la musique

Malgré une météo défavorable, la fête de la musique a bien eu lieu !

C'était le samedi 28 juin 2014, une soirée de coupe du monde et de pluie... Mais cela n'a pas découragé les organisateurs (la commune, le Forum, le studio, les associations « GNDB » et « Embarquons avec Dydy »), ni les bénévoles, ni les artistes. Grâce à eux et à la possibilité de se replier au Forum. Les groupes fréquentant le studio ont pu jouer dans des conditions techniques et acoustiques optimales dans le théâtre et le festnoz s'est déroulé comme prévu dans la salle polyvalente. L'ambiance était conviviale et le public présent, certes moins nombreux que les

autres années. Il faut l'admettre : une fête de la musique à l'intérieur n'a pas le même charme.

Les différents acteurs de l'évènement se sont retrouvés le 17 septembre au Forum, pour faire le bilan de cette édition. L'occasion pour l'association « Garde Notre Dame des Blés » de remettre un chèque correspondant aux bénéfices du bar à l'association « Embarquons avec Dydy ». Les associations se sont dites partantes pour continuer à participer à l'organisation de cette fête et nous invitons d'autres partenaires à nous rejoindre.

Vous et votre association souhaitez participer à la fête de la musique de Nivillac le samedi 27 juin 2015 ? Contactez l'élu municipal référent pour cet événement : Jérôme Seignard au 06 74 20 21 04/jerome.seignard@voila.fr ou le service culturel au 02 99 90 82 82 / accueil@forumnivillac.fr. Nous proposerons une réunion au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 pour préparer cet évènement.



# COMMÉMORATION de la guerre 14-18

Le centre culturel Le Forum accueillait au mois de novembre plusieurs actions et spectacles pour commémorer la guerre 1914-1918.

Nous avons ainsi accueilli le 7 novembre un spectacle proposé par une association de Pénestin : « les Poilus...



mémoire », dans lequel intervenait des élèves du collège Saint-Joseph et les chorales « Les voix de l'Estuaire » et « Chants sons de vie ». Une exposition de Didier Parezy a également été appréciée par les 140 spectateurs de cette soirée.

Le 24 novembre, Le Forum programmait dans le cadre du programme « Entre Cour et Jardin » (un programme financé par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne) le spectacle « Suspendu » par la compagnie Le Lario qui mettait en scène l'homme et son imaginaire au plus profond de l'horreur de la guerre. Ce spectacle était adapté aux plus jeunes, de telle manière que des écoles sont venues à la séance de l'après-midi, permettant de les sensibiliser de manière originale, tout en touchant un public nombreux à la séance du soir. Là aussi une exposition « Centenaire de la Grande Guerre » organisée par l'association « Le Souvenir Français » a été proposée au public.

## CENTRE CULTUREL « Le Forum »

### Le festival Prom'nons-Nous entre Golfe et Vilaine

Ce sont 14 spectacles pour les écoles et la famille, dans 7 théâtres du Pays de Vannes, du samedi 24 janvier au samedi 7 février 2015.

La saison culturelle du Forum suit un train d'enfer : le festival intercommunal « Les Terres Défrichées » à peine terminé, nous préparons déjà le festival jeune et tout public « Prom'nons Nous ».

Les spectacles programmés au Forum s'inscrivent dans le programme « Entre Cour et Jardin » qui est financé par la communauté de communes Arc Sud Bretagne. Les écoles de Nivillac, La Roche Bernard, Marzan et Saint Dolay ont déjà répondu à l'appel et la plupart des séances scolaires sont complètes. Il reste de la place pour les séances familiales et nous vous conseillons de réserver !

Pour les parents, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'école de votre enfant, car tous les enfants ne viennent pas voir tous les spectacles.

#### Au programme à Nivillac :

- Dimanche 25 janvier à 17h

**Namaskar** - Théâtre des Tarabates

Dès 18 mois - Mains manipulées, Théâtre d'ombres. Musique, chants et Arts plastiques. Quatre mains d'ombres et de musique.

C'est une histoire d'amour, un voyage initiatique, racontés avec des images d'une poésie lumineuse. De petits personnages évoluent au son d'une musique qui, leur prêtant sa voix d'or,

leur donne ainsi tout leur souffle, toute l'émotion dont ils ont besoin pour décrocher la lune, traverser le désert, survivre à l'hiver et à la solitude. Durée : 30 min

- Samedi 31 janvier à 10h30

**Petite Mélodie pour Corps cassé** - Crédit du Bob Théâtre – La Bobine

Dès 4 ans. Poétique du corps et textile  
 « Un souhait d'une écriture à quatre voix :  
 Une danseuse qui me livre son corps,  
 Un musicien que je vais laisser rentrer dans mes univers les plus intimes,  
 Un vidéaste qui va donner vie à mon univers des paysages imaginaires.

Et moi, je serais là, cachée sous la table pour me régaler de ce paysage. » Christelle Hunot, directrice artistique de la compagnie. Durée : 40 min

- Mercredi 4 février à 10h - Séance scolaire et tout public

**Berthe au Grand Pied** - Crédit d'Orphée-Théâtre(s)  
 Dès 7 ans - Spectacle musical pour petits et grands pieds sur un conte médiéval  
 Une histoire basée sur la légende de Berthe au grand pied, qui était la mère de Charlemagne. Un conte sur le « double »,

l'identité, la jalouse, le sentiment d'infériorité... et bien d'autres thèmes ... De la poésie, beaucoup d'humour, une « initiation » à la voix lyrique, mais aussi d'autres jeux pour la voix et l'instrument, des mélodies médiévales à la chanson et rythmes contemporains. **Durée : 50 min**

[www.orphee-theatre.com](http://www.orphee-theatre.com)

• Vendredi 6 février à 19h

**Panique au Bois Béton** - Par Soul Béton - Prix « Talents Musiques Jeune Public Adami » 2014

Un concert hip-hop-funk-électro-ragga festif dès 5 ans!

*Retrouvez toute la programmation sur le site : [www.festivalpromnonsnous.fr](http://www.festivalpromnonsnous.fr) ou [www.forumnivillac.fr](http://www.forumnivillac.fr)  
Pour les spectacles présentés à Nivillac, réservation au Forum : 02 99 90 82 82 / [billetterie@forumnivillac.fr](mailto:billetterie@forumnivillac.fr)*

## AVIS AUX NIVILLACOIS...

**Recensement de tout objet, photo, souvenir, récit familial, archive datant de la période 1914 - 1925 sur le canton de La Roche-Bernard.**

**N**atif de Nivillac, Pierre LEGLAND est actuellement en master recherche en Histoire à l'université de Nantes. Son projet n'est pas réalisé dans le cadre de ses études mais par intérêt personnel pour l'Histoire locale.

Il le mène avec le soutien de l'ASPHA (Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique et Architectural), de l'Association des Amis du Musée de la Vilaine maritime, deux associations de La Roche-Bernard ainsi qu'avec celui de l'office du Tourisme d'Arc Sud Bretagne.

Le centenaire de la guerre 14-18 est marqué par diverses commémorations, expositions, recherches et le projet de Pierre s'inscrit dans ce cadre.

Il ambitionne de réaliser une base de données informatisée de tout ce qui peut se rapporter à la guerre sur le canton.

Il a commencé ce travail de recensement et de recherche par les soldats « morts pour la France » sur le canton. Grâce à différentes sources (monuments aux morts, archives nationales, site GenWeb alimenté par les généalogistes), il a réalisé des tableaux des morts de chaque commune.

Cette base de données consacrée à la période 1914 – 1925 ne concerne pas seulement les soldats au front mais aussi l'arrière, les civils qui ont participé au conflit bien qu'indirectement.

Pierre souhaite ainsi donner un visage à ces soldats locaux dont bien souvent les descendants habitent encore dans nos communes mais aussi une place à ces civils qui ont participé à l'effort de guerre (femmes, enfants, personnes âgées).

La recherche de Pierre consiste donc à recenser tout objet, photo, souvenir, récit familial, archive datant de cette période. Son but n'est pas de les garder mais d'en faire une copie

Monkey B a perdu son chat Pull-Over (oui c'est son nom)... Le voilà donc parti dans une quête rythmée par le funk, le hip hop et le disco dans une cité en bordure de ville victime de tous les préjugés...

Monkey B alias Brings, remueur de foules et Fanch Jouanic, musi-comédien s'allient au conteur Achille Grimaud, au metteur en scène Cédric Hingouët et à l'illustrateur Dino Voodoo pour nous proposer une dizaine de compositions saupoudrées de samples imparables où les oreilles averties sauront reconnaître Mickael Jackson, Les Brigades du Tigre ou encore Ghostbusters... **Durée : 50 min**

numérisée ou une photo afin d'en garder une trace. En effet, il connaît la préoccupation des gens voulant garder ces objets/archives qui font partie de l'histoire de leur famille.

L'aboutissement de ce projet se présentera sous la forme d'un site internet et possiblement d'un livre.

Nous vous remercions d'alimenter les recherches de Pierre et saluons son investissement pour faire connaître l'Histoire locale et préserver la mémoire.

Vous pouvez d'ores et déjà le contacter au 06.02.27.93.62 et par mail : [larochebernard1418@gmail.com](mailto:larochebernard1418@gmail.com)



# PATRIMOINE et Histoire locale

*Les chemins du patrimoine nivillacois - Pierre PRAT*

## LE RUISEAU ET L'ÉTANG DU RODOIR

### Une occupation très ancienne

En passant sur l'ancienne RN 165, à la sortie de La Roche Bernard, le voyageur pressé ne se doute pas qu'un joyau se cache à proximité. Bien que de taille modeste, l'étang du Rodoir aux rives escarpées et boisées, offre des points de vue qui n'ont rien à envier à un lac de montagne.

Nos ancêtres de l'époque néolithique, déjà, en occupaient les rives. L'étang est le dernier maillon d'un bassin versant constitué du ruisseau du Rodoir et de ses affluents. Il prend sa source au nord de la commune, à La Ville au Séour, à 45 m. d'altitude. Jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, trois étangs se succédaient, alimentant des moulins.

Un texte du voyageur Dubuisson-Aubenay nous décrit les lieux en 1636 :

*« A la rive gauche de la rivière...il y a un estier...dans un vallon par où coule un ruisseau dit du Rodoër, que l'on passe sur une chaucée de moulin, à 500 pas de la Roche Bernard, sur le chemin de Nantes »*

Le nom "Rodoir" pourrait venir de cette configuration, rodoué désignant un gué en breton vannetais.

### Le château de la Grée et le sieur de Pontmenard

*« Le ruisseau du Rodoër vient du moulin du Rodoër qui lui donne son nom, à la sortie de l'estang situé au dessous de la Grée, gentilhommière des apartenances de Pommenard. Et de l'estang*



Les étangs en 1835. Les moulins de Pommenard et de la Dame y figurent.

de Pommenard, ce ruisseau découle en l'estang de la Grée...»

Ici, Dubuisson-Aubenay mentionne le château de la Grée-de-Nevet, dont le nom viendrait du sieur Hervé 1<sup>er</sup> de Nevet, qui épousa en 1309 Béatrix de La Roche Bernard.

La Grée appartient depuis 1632 à Jacques Troussier, sieur de Pontmenard (ou Pomenars) qui en a hérité de ses parents, avec le domaine de Lourmois. Il est l'époux de Lucrèce de Quincampoix.

Cette gentilhommière, dont il ne reste que des ruines, devait se situer à l'actuel lieu-dit Le château\*. Une belle pierre de linteau moulurée provenant des ruines ne laisse que peu de doutes sur le statut de l'ancienne demeure. À une centaine

Hache en pierre polie trouvée près de l'étang du Rodoir



de mètres, se trouve l'entrée de souterrains\* dont des textes indiquent qu'ils étaient rattachés au château.

La tradition rapporte qu'ils auraient servi d'atelier à des faux-monnayeurs. Il se trouve que le sieur de Pontmenard, à la sulfureuse réputation, fut jugé pour fabrication de fausse monnaie, anecdote racontée par son amie Mme de Sévigné. De là à conclure que cette coupable activité eut lieu dans les souterrains de la Grée, il n'y aurait qu'un pas que nous ne franchirons pas, faute de preuves !

\* Propriété privée



Ruines du moulin de Pommenard

### Le moulin de Pommenard

Le moulin est cité dès le 11<sup>e</sup> siècle, sous le nom Pomena, dans un acte du cartulaire de Redon. Au 16<sup>e</sup> siècle, il fait partie des



Gravure représentant un ostensorio

domaines de Lourmois et de la Grée. En 1843, il appartient à la famille Lévéque du Rostu.

En 1905, une vente par adjudication comprend les «...moulins à eau de la Dame et de Pommenard (avec) vastes bâtiments, machine à vapeur etc...» ce qui laisse supposer qu'ils étaient encore en bon état.

Le moulin était alimenté par une retenue formée par un barrage de gros blocs de granit, dont on peut voir encore une partie. Du moulin, il ne reste que quelques pans

de murs. Sur un bloc rocheux situé à proximité, on trouve une remarquable gravure figurant un ostensorio. Elle daterait de la Révolution, lorsque les prêtres réfractaires poursuivis par le pouvoir devaient célébrer des messes clandestines.

Un peu plus loin sur le sentier, on remarque de très gros blocs de pierre grossièrement taillés, formant une muraille d'environ 5 à 6 m. de haut. Elle pourrait être les restes d'un barrage plus ancien.

### Le haut-fourneau

Le 5 août 1829, le sieur Formon est « autorisé à établir ... haut-fourneau à fondre le minerai de fer sur l'étang du Rodoir, dans la commune de Nivillas ». Né à Saint-Domingue, où sa famille a fait fortune dans la traite négrière, il a été député de la Loire-Inférieure. Propriétaire de la forêt de La Bretesche depuis



1813, il a ouvert également une carrière d'ardoises sur Nivillac. L'usine, composée du haut-fourneau et d'une halle de coulée, produit des gueuses de fonte pour les forges de Basse-Indre. Une machine à vapeur de 12 CV est installée en 1835. La production est expédiée par bateau à partir du port de La Roche Bernard.

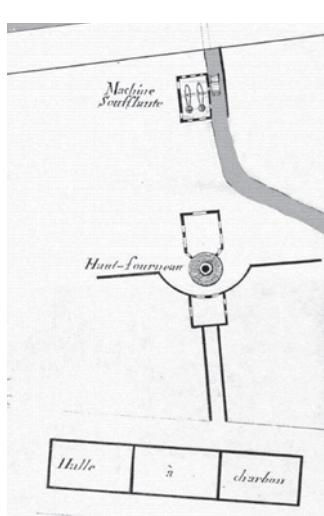
En 1837, l'usine est rachetée par François-Marie Colombel, maître de forges, qui crée la Compagnie des fonderies de La Roche-Bernard. Des difficultés internes, le manque de charbon de bois, une tentative infructueuse de fabrication de fonte domestique, entraînent la vente du haut-fourneau à un nommé Peyron, qui l'éteindra définitivement en 1844, après avoir épuisé les stocks.

### La minoterie

En 1849, Jean Boterf, meunier du moulin de la Dame, crée une minoterie sur l'emplacement de l'ancienne fonderie. Son fils Ephrem en hérite en 1870. Sous sa conduite, l'affaire prospère. Il arme des bateaux qui chargent du charbon au Pays de Galles pour alimenter ses machines. La production locale étant insuffisante, il fait venir du blé par bateau des États-Unis. En 1883, il devient maire de La Roche Bernard, puis, en 1900, conseiller général. Il sera à l'initiative de nombreuses transformations dans la cité rochoise et d'améliorations diverses, dont l'électrification.

Vendue en 1905, la Grande minoterie du Rodoir comprend un vaste bâtiment de trois étages et de nombreuses machines modernes permettant la production quotidienne de 17 tonnes de farine. Après Ephrem Boterf, la minoterie connaît plusieurs propriétaires. Dans les années 1910, M. Hubert produit 75 quintaux de farine par jour. Pendant la guerre, la mobilisation du meunier entraîne une disette de farine sur le canton.

Vers 1920, la propriété passe à la famille Piry, qui produit des pâtes alimentaires. Elle compte dans ses rangs un conseiller



Plan du haut-fourneau  
(Archives départementales du Morbihan.  
Communiqué par Hervé Dréan)

## PATES ALIMENTAIRES

Th. PIRY & CHERON

Vente en Gros et Demi-Gros

Dépôt : 13, 15, Boul. National, NANTES-DOULON

USINES DU RHODOIR par La Roche-Bernard (Morbihan) - Tél. 3

chinois à l'ambassade d'Angleterre et un ministre, conseiller privé du tsar de Russie. Alexandre Piry est directeur général des Postes en Chine et conseiller du gouvernement chinois. Il participera au siège de Pékin.

La minoterie est rachetée vers 1940, par Jean-Marie Le Hébel, dont la famille est alliée aux Cadot. Elle sera ensuite revendue plusieurs fois, avant de cesser son activité vers les années 1980. A proximité de la minoterie, on construit en 1907 une gare provisoire desservant la nouvelle « Ligne d'intérêt local de Loire Inférieure » qui va jusqu'à Saint-Nazaire. Elle permet de faire la jonction avec le « petit train du Morbihan » arrivant de Vannes.

Le passage à niveau du Rodoir sera responsable de plusieurs accidents graves. Le plus important a lieu en 1935 quand le train entre en collision avec une voiture des Galeries Barbès. Une partie des wagons tombe dans le ravin qui borde la minoterie. L'accident fait un mort et trois blessés. Le débit de boissons de Mme Tual, situé juste en face est également facteur d'accidents. La presse

locale relate régulièrement des collisions entre véhicules et clients sortant de la buvette... dans l'état qu'on imagine !

Mais que devient notre étang ? Témoin involontaire du progrès mécanique et de ses dérives, il est, de tous temps un lieu apprécié de la population. Les lavandières viennent y battre le linge et nombreux sont les petits Nivillacais qui y ont appris à nager, non sans quelques dangers. Le jeune Marcel Jaffray reçoit une médaille d'honneur pour avoir sauvé trois enfants de la noyade en 1931 et 1932.

L'étang abrite de nombreuses espèces de poissons, dont des carpes géantes qui font la joie des pêcheurs locaux depuis des décennies. On y trouve également des moules d'eau douce, appelées anodontes, et même des loutres, signes d'une bonne qualité des eaux. L'avifaune y est également bien présente avec des espèces rares comme le martin-pêcheur.

Utilisé jusqu'en 2010 pour alimenter en eau potable quatre communes du canton, il appartient en 2014 au syndicat des eaux du Morbihan, qui devrait s'en défaire. Souhaitons lui un bel avenir afin que longtemps encore, on puisse profiter de ses charmes.



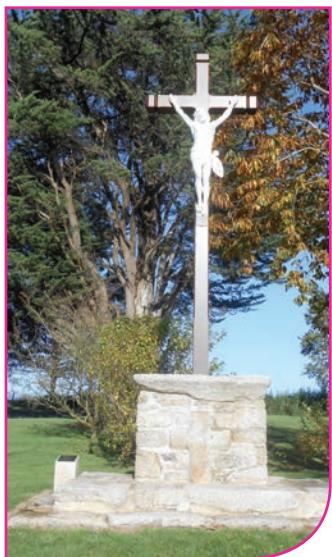
L'étang en 2013. Cliché M-T. Jus.

# PORTRAIT : Gilbert TENDRON (1926-2010)

## Hommage à un Nivillacois, chantre de son pays

Petit garçon, il arpentait les chemins de Nivillac qui le conduisaient à l'école au long des kilomètres de chemins parcourus ... « mes galoches aux pieds et, en tête, l'envie folle de très vite acquérir les bases du savoir. Chaque jour, je faisais plus de dix kilomètres, sous le vent et la pluie ou par un beau soleil, pour aller écouter l'enseignement d'un maître, qu'en mon âme d'enfant j'estimais sans pareil ».

Ces chemins qu'il prolongeait parfois à la recherche de nids, histoire de flâner un peu. Comme tout enfant de fermiers à cette époque, il fallait souvent mener les vaches aux champs après l'école. Son chien l'accompagnait fidèlement et il retrouvait aux 'pâtours' les 'collègues' des champs voisins avec lesquels on se distrayait tout en gardant les troupeaux. Entre la mort du cochon qu'il a relatée dans sa nouvelle « On a tué la grand'gore », et le « Battoux » qu'il était au temps des battages, les activités extra scolaires ne manquaient pas.



La soif d'apprendre et sa curiosité le font remarquer par ses instituteurs. Il fait ainsi son baluchon pour aller étudier d'abord chez les Frères à Ploërmel, puis chez les Jésuites à St François-Xavier (Vannes) et à Ste Geneviève (Versailles), bien connue pour ses classes préparatoires aux « Grandes Ecoles ». Celle qu'il souhaitait fut abolie à la fin de la 2e guerre, la géopolitique connaissant de gros bouleversements. Il prépare alors une licence et trouve du travail dans l'industrie métallurgique en région parisienne, mais les vacances le ramènent régulièrement, lui et sa famille, dans leur berceau familial à la Butte en Izernac ou à St Cry.

A l'heure de la retraite, en 1988, quand la vie professionnelle arrive à sa fin, tout naturellement, il revient à Nivillac s'installer avec sa famille. Dégagé de ses obligations professionnelles, il ne cesse d'approfondir sa connaissance de la commune, se mettant même à son service pendant un mandat comme conseiller municipal. Réservé, doué d'une grande capacité d'écoute, il n'hésite pas à faire entendre sa voix quand nécessaire. Homme de partage, Gilbert Tendron fait partie du Club de l'Amitié qu'il présidera pendant de nombreuses années et, en 1996, il crée l'Université du Temps Libre (UTL) ... « qui permet aux adhérents, sans condition d'âge, de niveau culturel ou de qualification professionnelle, de développer leur culture générale, d'acquérir de nouvelles connaissances, de participer à des activités de recherche, de favoriser les rencontres entre des personnes d'horizons différents ». Aujourd'hui, forte de centaines de membres, l'UTL est une magnifique réussite de ce bâtisseur de curiosité.



Sa plume agrémenté élégamment les bulletins municipaux avec des articles historiques ou décrivant ces sites naturels et cette campagne qu'il affectionne tant, relatant des contes locaux et des anecdotes. D'autres sur la vie d'antan, y compris en gallo, qu'il a lui-même parlé, car pour lui ... « le langage, c'est-à-dire les mots qu'ont utilisés quotidiennement nos ancêtres durant de nombreux siècles, est une racine qui se meurt ». Il le considère comme... « un trésor inestimable qui me relie à ces innombrables ancêtres qui, toute leur vie durant, l'ont parlé avant moi, pour exprimer leurs joies et leurs peines ». Les travaux agricoles d'autrefois lui donnent matière à écrire ainsi que les traditions religieuses avec leurs cortèges de processions.

Très croyant lui-même, il participe à la vie de la paroisse et sous l'impulsion du Père Loisel, il se lance, avec d'autres bénévoles, dans la rédaction d'un ouvrage (publié en 2012) qui répertorie le patrimoine religieux du doyenné au travers de ses croix et calvaires. Grâce à ses recherches et à sa détermination, le calvaire de la Hautière a été complètement réhabilité. Une cérémonie y a eu lieu en septembre dernier en présence de Madame Tendron, des Pères Francis Loisel et Simon Baron ainsi que de Monsieur Alain Guihard, maire. A cette occasion, une plaque commémorative, dédiée à Gilbert Tendron fut dévoilée. Celle-ci se trouve sur le côté, légèrement en retrait au pied du calvaire, sans ostentation tout comme il savait l'être.

Merci Monsieur Tendron pour votre inlassable quête sur le patrimoine de Nivillac, le temps que vous avez consacré à la partager avec vos concitoyens et la réalisation de projets qui vous survivront longtemps.

Merci vivement à Madame Tendron ainsi qu'à Edith Degroot, sans lesquelles cet article n'aurait pu s'écrire.

# ÉCOLE DE MUSIQUE, le CAEM

Le CAEM, Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale, a repris ses activités d'enseignement artistique pour cette nouvelle saison. Cette année encore, des cours de pratique individuelle sont proposés (flûte traversière, hautbois, clarinette, violon, violoncelle, accordéon, piano, harpe, guitare classique, guitare électrique & batterie) mais également des ateliers de pratique collective. Ces derniers sont nombreux et très variés ; en effet, de l'incontournable Jardin Musical au novateur Atelier Découverte et Création Numérique, le CAEM est au rendez-vous sur toutes les esthétiques ! L'Atelier Chant du monde a fait cette année le plein de chanteurs enthousiastes et que dire des trois Ateliers Théâtre qui ont rencontré de nombreux acteurs en herbe ?

Dans ces deux cas, les inscriptions sont closes. En revanche, il reste quelques places dans les cours suivant :

- Atelier Découverte et Création Numérique
- Atelier Initiation & Découverte Instrumentale
- Atelier Musiques Actuelles
- Atelier Jam's Session

## IMPORTANT

La fédération nationale des CMR, partenaire de la commune de Nivillac, participe au bon fonctionnement des activités du CAEM depuis maintenant plus de 15 ans.

L'association départementale « les CMR-Morbihan » tiendra une assemblée générale au CAEM le **mardi 2 décembre 2014 à 20h00**.

Venez nombreux apporter votre soutien et, pourquoi pas, votre contribution !



- Atelier Musique du monde
- Ateliers Instrumentaux (niveaux 1 & 2)
- Musique sensorielle
- Ensemble de guitares

L'occasion, peut-être, de découvrir la musique ?! Et de rencontrer l'équipe de 13 professeurs qui œuvrent au sein du CAEM pour que l'apprentissage de la musique soit lié au plaisir de la pratiquer.

Cette année, trois nouveaux professeurs ont rejoint l'équipe pédagogique : Benjamin JARRY, professeur de violoncelle, Clémence BOURGEOIS, professeur de flûte traversière et Jean-François PAULEAT, professeur de hautbois.

Les cours et ateliers se déroulent au centre de loisirs de Nivillac du lundi au samedi. Le CAEM rayonne actuellement sur neuf communes ; Nivillac, La Roche-Bernard, Marzan, Arzal, Saint-Dolay, Pénestin, Férel, Herbignac et Questembert.

**Pour plus de renseignements : [caem@nivillac.fr](mailto:caem@nivillac.fr) ou 02.99.90.82.12**

## LES RENDEZ-VOUS

- Concert des élèves le vendredi 12 décembre 2014 à 18h30 au CAEM de Nivillac
- Participation des ateliers « théâtre » à 8 représentations courant janvier 2015, au Forum de Nivillac
- Concert des élèves le vendredi 6 février 2015 à 18h30 au CAEM de Nivillac
- Réinscriptions & inscriptions, début juin 2015 ... **attention, les réinscriptions sont prioritaires et le nombre de places limitées.**
- Spectacle du CAEM le samedi 6 juin 2015 au Forum de Nivillac (les horaires sont à préciser)



## LE MULTI ACCUEIL

**L**e Multi accueil de Nivillac offre des modes de garde aux familles dont le lieu de résidence est situé dans les 7 communes suivantes : Nivillac, Marzan, Saint Dolay, La Roche Bernard, Férel, Camoël et Pénestin. Les enfants de moins de 4 ans peuvent être accueillis soit en contrat régulier, avec des jours fixés à l'année, soit en contrat occasionnel en réservant des créneaux ponctuels dans la semaine.

**Pour tout renseignement, merci de prendre rendez vous avec la directrice au 02.99.90.73.14**



L'équipe est composée de professionnels de la petite enfance. Le projet éducatif se base sur le respect du développement de l'enfant, en s'appuyant sur les principes de la motricité libre.

## LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

**E**n quelques mots, c'est un lieu d'accueil anonyme et gratuit qui permet aux jeunes de trouver de la documentation, mise à jour régulièrement. L'information proposée concerne plusieurs thèmes : organisation des études, métiers et formation, emploi, formation continue, étranger, vie pratique (vie quotidienne, santé, droits, projets...), loisirs, sports.

La documentation est mise à disposition des jeunes, ils peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement dans leurs recherches.

## LE RELAIS Assistantes Maternelles

**P**our cette rentrée 2014, le relais assistantes maternelles du SIVOM de la Roche Bernard vous accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur RDV, et le mercredi matin.

Vous serez accueillis par deux animatrices, éducatrices de jeunes enfants : Tiphaine Douyère et Stéphanie Nobilet, récemment arrivée sur le poste du RAM.



Le Relais assistantes maternelles est un espace d'information et d'orientation pour les parents en recherche d'un mode d'accueil, et pour les assistantes maternelles qui accueillent des jeunes enfants.

Le relais a aussi repris ses activités en proposant des ateliers sur inscription aux assistantes maternelles qui le souhaitent. Au programme, bébé gym, peinture, découverte de la malle musicale, médiathèque, cuisine et jeux libres adaptés au plus petits comme aux plus grands. Nous proposons aussi une soirée fabrication de marionnettes avec une intervenante extérieure.



### Contact :

Relais assistantes Maternelles - Espace Lourmois  
Maison de l'enfance - 56130 Nivillac - Tel : 02 99 90 78 56  
Mail : sivomrb.ramp@orange.fr

## LE SÉJOUR SKI 2015

Une nouvelle édition du séjour ski est organisée pour les jeunes Nivillacais âgés de 12 à 17 ans.

Ce séjour aura lieu du 06 au 14 février 2015, et se déroulera à Les Gets en Haute Savoie. Cette année encore, les jeunes de Nivillac partiront avec des jeunes de Damgan, Muzillac et Saint Dolay.

Afin d'impliquer les jeunes dans la préparation du séjour et de boucler le budget le groupe mènera des actions d'autofinancement dans le cadre de ce projet.

Au détour d'une rue ou dans votre village, vous croiserez peut-être des jeunes de la commune qui vous proposeront d'acheter de superbes petits objets tendance ou de vous livrer les croissants ou pains au chocolat le dimanche matin !!!

D'avance merci pour votre participation !!!

***Il reste encore 2 places pour le séjour !!!***



## ACCUEIL DE LOISIRS sans hébergement

À fin d'année arrive, il est temps de faire un petit bilan des actions du service Enfance/Jeunesse du 2<sup>e</sup> semestre...

Cet été, l'Accueil de Loisirs a accueilli 293 enfants âgés de 3 à 17 ans. Chacun a pu participer à diverses activités proposées par l'équipe pédagogique : course d'orientation, accrobranche, tir à l'arc, équitation, piscine, voile, le zoo de planète Sauvage, intervention éducateur sportif, plage...et l'incontournable sortie au parc des Naudières.

Les vacances d'été, c'est aussi l'occasion pour ceux qui le souhaitent de partir en camps.

Les 3/6 ans, ont découvert l'escalade et les activités environnement proposées par le centre des PEP à Arzal. Les 6/8 ans, ont pu dormir sous des tipis et découvrir les différentes activités du centre équestre de « La Petite Ecurie dans la prairie » à lauzach (soins aux chevaux, voltige, randonnée...). Les 9/10 ans ont pu s'initier au catamaran et passer une journée avec les enfants de l'Accueil de Loisirs de Damgan. Et pour finir, les plus de 11 ans, sont partis avec les jeunes de Muzillac, découvrir la pratique du Kyte Surf à Tharon Plage !!!

L'été s'est terminé par la représentation d'un spectacle créé par les enfants, ou chacun a pu montrer ses talents de danseur, chanteur...que de trac pour ses petits artistes. Nous en profitons pour remercier les nombreux parents, grands-parents, amis qui sont venus les applaudir !!!

Pendant les vacances d'automne le service Enfance/Jeunesse en partenariat avec le Forum, ont organisé un stage de danse



Hip Hop funky style sur fond musical funk pour le plus grand plaisir de tous sur 4 demi-journées !!!

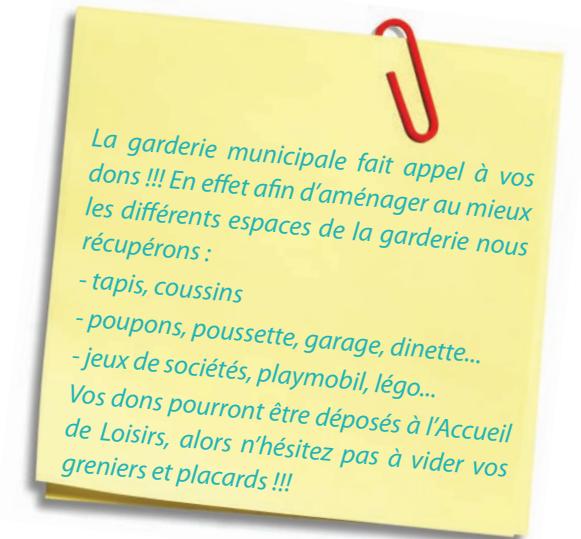
Les enfants et les jeunes, encadrés par Rachel de la Compagnie « Engrenages », ont pu apprendre plusieurs pas de cette danse et créer de petites chorégraphies.

### IMPORTANT !!!!

**L'Accueil de Loisirs sera ouvert pendant les fêtes de Noël du 22 au 24 décembre. Début des inscriptions à partir du 8 décembre.**

Renseignements auprès de Sophie ou Maïc au 02.99.90.82.12 ou par mail : [enfancejeunesse@nivillac.fr](mailto:enfancejeunesse@nivillac.fr)

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



### École Petits Murins



Le groupe scolaire des Petits Murins, composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire, accueille 212 enfants. Sous la direction de Patricia GUIHARD, les 3 classes de maternelles démarrent l'année avec 77 enfants.

135 enfants d'élémentaire sont répartis dans les 6 classes, que dirige Anthony QUEREL.

### École Saint-Louis

On compte 288 élèves, 111 maternelles et 177 élémentaires. Colette BERNIER, directrice de l'école accueille deux nouvelles enseignantes au sein de son équipe, Lydie GESTIN (CM1/CM2) et Charlène LERAY (Petite Section).



### École Sainte-Thérèse

On compte 53 élèves, 23 maternelles et 30 élémentaires.

Chantal LECHARTIER, a quitté l'établissement après quatre années de direction et c'est Alexandre AUDO qui la remplace. Ce jeune enseignant dynamique, originaire de Locminé dispense l'enseignement aux CM. Nous lui souhaitons encore une fois la bienvenue sur notre commune !

#### Projet de l'école : l'heure est au 7<sup>e</sup> art !

Dans la continuité du projet d'école sur l'éducation à l'image, et après avoir travaillé sur l'art contemporain (2012-2013) puis sur la photographie en partenariat avec l'association Ar'images (2013-2014), l'école Ste Thérèse consacrera cette année à l'étude de la vidéo et du cinéma.

Pour finaliser le projet de l'an passé, la rentrée a débuté par la visite de l'exposition photo présentée dans le centre-ville de La Roche Bernard. Les élèves ont pu y admirer avec fierté le fruit de leur travail (3 panneaux étaient dédiés aux photos prises l'année dernière).

Pendant le reste de l'année scolaire, le programme tournera autour du cinéma (muet, étranger, films d'animation,...), de son histoire (des Frères Lumière à la 3D, en passant par Charlie Chaplin...), et enfin de l'élaboration de clips vidéo réalisés par les élèves.



31 enfants de Nivillac sont aussi scolarisés à l'école Saint Michel de La Roche-Bernard.

Les deux écoles privées de la commune poursuivent l'organisation du temps scolaire sur quatre jours tandis que l'enseignement est dispensé sur 4,5 jours à l'école des Petits Murins depuis la rentrée avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.



## Le collège Saint Joseph

Il compte 549 élèves, répartis en 21 classes. On observe une progression des effectifs depuis plusieurs années consécutives. Mr NICOL, le principal est entouré de 37 enseignants, d'un conseiller principal d'éducation, de 3 conseillères d'éducation, de 2 secrétaires, de 2 agents d'entretien et de 4 agents de restauration. C'est la société Elior restauration qui assure la cantine pour cet établissement.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les écoles primaires, la restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale du Logement Foyer ainsi que par du personnel communal concernant le service, l'encadrement et le ménage.

Elle a pour objectif d'assurer, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, la restauration des élèves. C'est un service public non obligatoire que la Commune a choisi d'apporter à ses administrés afin de faciliter leur organisation au quotidien.

Les repas sont élaborés, en concertation avec une diététicienne, les plats sont variés et entièrement cuisinés sur place.

Depuis Octobre 2011, les recommandations du groupe d'études de marché en restauration collective et nutrition (GEMRCN) sont devenues obligatoires pour les enfants et adolescents : elles prônent une augmentation de la consommation de fruits, de légumes et de féculents lors des repas ainsi qu'une diminution des apports en sucres simples ajoutés et en lipides tout en rééquilibrant les apports en acide gras.

Les menus, élaborés par la cuisine centrale, tiennent compte de ces recommandations et sont affichés chaque semaine au restaurant scolaire ainsi que sur le site internet de la commune.

Les repas sont servis aux enfants des écoles sur 3 sites (cantine des Petits Murins, cantine de St Louis et Cantine de Ste Thérèse) mais aussi aux enfants du centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

47 160 repas ont été servis en 2013, avec une moyenne de 335 repas/jour pendant la période scolaire.

On remercie le travail et l'investissement des agents de la cuisine centrale, de la diététicienne, de la responsable du service cantine et des 13 agents (service, encadrement, ménage) qui permettent aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions.



## LE RÉSEAU Baby-sitting

Ce service a été créé afin de faciliter la mise en relation de parents recherchant un mode de garde ponctuel pour leurs enfants, et de baby-sitters. Le fonctionnement est simple :

- **Pour les parents :** nous mettons à disposition une liste qui est consultable au PIJ, dans laquelle ils peuvent trouver les coordonnées des baby-sitters
- **Pour les jeunes :** s'inscrire sur une liste de baby-sitter

Renseignement auprès de Maïc aux coordonnées suivantes : 02 99 90 82 12/ pij@nivillac.fr

**A** lors que les tout petits découvrent une vie à l'extérieur du domicile, les plus grands sont à l'heure des choix d'orientation avec un objectif de fin d'année : le brevet des collèges.

*L'école apporte à tous un nombre considérable d'apprentissages : bien-sûr les savoirs directement transmis par les enseignants, mais aussi le savoir-être au sein d'un groupe, d'une communauté. Les relations avec les camarades, le respect des règles de vie, le discernement des temps de travail et temps de relâche... tant de notions à appréhender et à gérer avec confiance et curiosité pour apprendre à se connaître, à se conduire et à s'adapter aux futures étapes et notamment à leur future vie d'adulte.*

*Que chacun puisse s'épanouir et connaître le plaisir d'apprendre et de réussir pour 2014/2015.*

# FORUM DES ASSOCIATIONS 2015

**N**ivillacaises, Nivillacais, pour valoriser le patrimoine associatif de la commune et vous permettre de mieux le connaître, la municipalité a décidé d'organiser un « **Forum des Associations** », en partenariat avec les associations à caractère culturel, artistique, caritatif, social, sportif ou éducatif.

Alors... ! Rendez-vous au printemps pour cet événement qui se déroulera :

**Samedi 30 mai 2015**

*au Gymnase de la Croix Jacques de 9 h 30 à 18 h 00*

*N'hésitez pas, venez flâner sur les différents stands à la recherche de votre future activité, de votre futur engagement en tant que bénévole ou simplement pour partager un bon moment autour de grillades, sandwichs, friandises, boissons...*

## L'ASSOCIATION GYM TONIC de Nivillac vous souhaite, à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année.

**C**omme chaque année, nous avons débuté les cours en septembre 2014 ; Cependant, nous vous rappelons qu'il est toujours possible de s'inscrire !

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre :

- Le mardi de 19h10 à 20h10 – Nouvelle Salle des Sports: cours de RENFORCEMENT MUSCULAIRE (TONIC)
- **NOUVEAU !** Le jeudi de 19h30 à 20h30 – Salle de Gymnastique / Stade: cours de STEP / LIA
- Le jeudi de 20h45 à 21h45 – Nouvelle Salle des Sports: cours de ZUMBA
- 1 cours d'essai gratuit - Tarif dégressif en fonction du mois d'inscription et du nombre de cours choisis.



*Pour tout renseignement et inscription, contacter Nathalie VANDERSOUPEL au 06.22.86.47.19, Françoise GERGAUD au 06.68.49.94.10 ou Florence MARQUANT au 06.77.77.60.78.*

## BASKET CLUB de la Vilaine

**P**our cette saison 2014-2015, le club compte 144 adhérents compris licenciés et dirigeants. 8 équipes féminines (1 mini-poussines, 1 poussines, 2 benjamines, 1 minimes, 1 cadettes, 1 seniors, 1 loisirs) et 5 équipes masculines (1 mini-poussins, 1 poussins, 1 benjamins, 1 minimes, 1 seniors) ont été engagées en championnat. On compte également 1 groupe de



baby basket de 22 enfants (photo). Les entraînements de ces équipes selon la catégorie d'âges ont lieu à la salle des sports de Nivillac le mardi de 18 h 15 à 19 h 45, le mercredi de 13 h 30 à 19 h, et le vendredi de 19 h 30 à 22 h 0. On utilise aussi un créneau horaire le mardi de 17 h 30 à 19 h 00 à la salle intercommunale. Les matchs de championnats ont lieu le samedi uniquement de 13 h 00 à 23 h 00 à la salle de Nivillac. Je tiens à remercier tous les dirigeantes et dirigeants de ces équipes qui donnent de leur temps pour les encadrer car sans ces personnes, le club n'existerait plus. Un remerciement également aux personnes qui arbitrent les matchs le samedi, ainsi qu'au bureau et conseil d'administration qui me soutiennent dans l'organisation et les manifestations organisées durant la saison.

Pour tout renseignement, vous pouvez me contacter au 06 73 65 38 77.

Bonne fin de saison à toutes et à tous

La Présidente  
Nathalie GRUEL

# ASSOCIATION DANSES NIVILLACOISES

Bonjour à toutes et à tous,  
Comme chaque année, l'Association Danses Nivillacoises ouvrira ses portes au public.  
Vous pourrez venir assister aux cours de jazz, breton et entraînement durant la semaine du 15 au 19  
Déembre pendant les horaires habituels.

## THÉÂTRE les soirées nivillacoises

Le théâtre existe à Nivillac depuis plus de 80 ans, pratiquement sans interruption.

L'équipe composée d'une trentaine de personnes dont environ 15 acteurs et actrices se met en quatre chaque année pour vous offrir un nouveau programme en janvier.

Le succès est toujours au rendez-vous avec plus de 3000 spectateurs pour la plupart fidèles depuis de nombreuses années.

Le prochain spectacle « Bienvenue dans l'immeuble » est une comédie en 3 actes d'Yvon TABURET, auteur à succès déjà joué à plusieurs reprises par notre troupe.

Les représentations auront lieu les samedis 10 – 17 – 24 et 31 janvier 2015 à 20h30 – Les dimanches 18-25 janvier et 1<sup>er</sup> février à 15 h – et le vendredi 30 janvier à 20h30.

Les réservations comme d'habitude se feront à la Salle du Docteur Picaud les mercredis et vendredis à compter du 7 janvier 2015 de 15h30 à 18h30.

**Contact : Gérard Le Rouzic - 02 99 90 71 97**

[mtg.lerouzic@free.fr](mailto:mtg.lerouzic@free.fr)



Les membres et parents d'élèves de l'association sont invités à la galette des rois le 24 janvier 2015 au Forum.

**Le Fest Noz aura lieu le samedi 14 mars.**

Bonnes fêtes de fin d'année

Le bureau ADN  
06 77 32 12 91

## TENNIS



Bonjour à tous,

Voici une nouvelle saison qui débute pour les amateurs de tennis ! Après une porte ouverte en septembre qui s'est terminée sur une note conviviale par un tournoi de double humoristique, nous voici lancés.

Malgré une baisse de nos effectifs, nous continuons toujours à former les jeunes à devenir peut-être de grands champions. Depuis déjà quelques années, le club évolue avec ses équipes adultes et jeunes dans le haut des tableaux de 2nde division départementale avec un seul objectif, grimper encore.

Les cours ont lieu les mercredi, jeudi et samedi, il est toujours possible de s'inscrire, quelques créneaux n'étant pas encore complets, il est également prévu de faire un stage de tennis durant les vacances de février afin de se faire rencontrer plusieurs niveaux au sein du club.

En fin de saison auront lieu plusieurs évènements, en effet, nous serons présents au Forum des associations, nous organiserons une nouvelle porte ouverte qui se clôturera comme celle du début de saison par un tournoi de double humoristique, la date n'étant pas actuellement définie.

Bien que la bonne humeur règne au sein de nos équipes nous déplorons tout de même une baisse de l'importance donnée à l'équipe encadrante, seuls 2 joueurs font partie du bureau, donc si vous souhaitez vous investir, sans pour autant avoir trop de responsabilités (si ce n'est celle de pouvoir aider les jeunes de 6 à 107 ans à découvrir le tennis sur la commune de Nivillac), venez nous rejoindre.

Jérôme Seignard,  
pour la GNDB, section tennis.

## SPEED Bikes

### Une section jeune au Club Cyclo-VTT Les Speed bikes

**E**n 2014, le club compte soixante-cinq adhérents, pratiquant soit le cyclotourisme soit le VTT de randonnée, hors compétition.

L'année a été marquée par l'ouverture d'un point d'accueil jeunes vététistes. Ainsi 12 adultes du club ont suivi quatre jours de formation afin d'acquérir la compétence pour encadrer les 8 jeunes que compte la section. Au-delà de la pratique du VTT, l'objectif est de rendre chacun autonome pour profiter de son sport en toute sécurité. Les éléments d'orientation, de mécanique et de code de la route complètent donc la panoplie du parfait jeune vététiste.

Chaque dimanche des sorties sont organisées au départ de Nivillac pour parcourir des circuits dans les alentours. De 60 à 100 km pour les cyclos en fonction du niveau de chacun. Le groupe de vététistes se déplace plus souvent à l'extérieur pour participer à différentes randonnées organisées par d'autres clubs de la région.

Tous les ans, une randonnée cyclo-VTT et pédestre est organisée au profit de la recherche médicale. L'édition 2014 a été un franc succès avec 1250 participants, les bénéfices réalisés ont été reversés à l'association qui lutte contre la neurofibromatose. A cette occasion, ce sont plus de 100 bénévoles des associations de la commune qui se mobilisent pour assurer la logistique et la sécurité.

Le 22 mars prochain, la matinée découverte du VTT permettra à tous de venir pratiquer ce sport encadré par les membres du club.

De plus, l'association participe à la création et à l'entretien des sentiers de randonnée sur la commune.

L'assemblée générale du club se tiendra le 23 janvier 2015, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour cette nouvelle saison. En 2015, nous projetons d'ouvrir une section pédestre au sein du club.

Renseignements au 02/99/90/98/66

Le président,  
Frédéric TATTEVIN



## Association « EMBARQUONS AVEC DYDY »

Tous les mercredis, de 18h à 19h, au lieu dit « Le Bois Josselin », Catherine HERY (06 37 72 33 41) vous reçoit pour venir déposer vos papiers, journaux, pub, magazines, livres avec ou sans couverture...qui seront recyclés au profit de l'association.

## ASSOCIATION COMMUNALE de chasse agréée

**L**es chasseurs de Nivillac ont assisté à une demi-journée de formation de sécurité en battue avec un encadrement de deux techniciens de la fédération de chasse du Morbihan.

La partie théorique s'est déroulée à la salle du bar « Le Cycrien's » à Saint Cry et la partie pratique a continué sur le terrain. Une cinquantaine de chasseurs étaient présents.

BONNE FETE A TOUS.



## CCAS Cérémonie du 11 novembre suivie du repas des aînés

Cette cérémonie était organisée par le comité cantonal du Souvenir Français ainsi que par la section de l'Union Nationale des Combattants de Nivillac.



Après un recueillement religieux, les élèves de CE2 de l'école des Petits Murins ont fait la lecture d'une lettre d'un poilu adressée à sa mère (lettre de Gaston BIRON), ont déposé des bougies au Monument aux morts et ont accompagné le Maire et le Président de la section de l'UNC de Nivillac pour y déposer une gerbe de fleurs.

Cette cérémonie émouvante s'est terminée par la Marseillaise entonnée par tous et par l'Hymne Européen chanté par ces élèves de CE2. Nous les remercions ainsi que leur professeur et leur directeur d'école pour leur implication.

Ce même jour se déroulait, au Forum, le traditionnel repas des aînés.

150 personnes ont répondu présentes à l'invitation du CCAS et du Club de l'Amitié.



C'est toujours un moment très attendu, une occasion de sortir du quotidien et de se retrouver. Une belle journée, dans un esprit de fête et avec le sourire, merci aux bénévoles qui ont fait le service.

Les cuisiniers du Logement Foyer ont régalé les papilles des participants tandis que Claudine PLION et son orchestre Galaxy ont ensoleillé ce repas en les faisant danser.

Merci à tous !

### Rencontre intergénérationnelle pour un devoir de mémoire

Dans le cadre de la Semaine bleue et de l'année du centenaire de la guerre 14-18, des jeunes du centre de loisirs de Nivillac, des 3<sup>e</sup> du collège Saint Joseph et des seniors se sont retrouvés au Musée de la Vilaine maritime. Les jeunes et les moins jeunes ont été guidés à travers les salles du musée, notamment celles dévolues au centenaire de la Première Guerre mondiale.

Cette exposition raconte aussi bien la vie des soldats que celle des civils pendant cette période.

L'après-midi s'est poursuivi à la salle Richelieu avec la projection d'un film sur la Première Guerre mondiale, suivie d'une collation.



Les seniors ont ainsi pu partager avec les enfants leurs souvenirs de la guerre, celle de 14-18 vécue par leurs parents, et leurs propres souvenirs de la Seconde Guerre mondiale.

Ces animations ont été proposées et organisées par Arc Sud Bretagne, les élus et bénévoles, en partenariat avec le centre de loisirs et le collège Saint-Joseph de Nivillac. Elles ont pour but de créer des liens entre générations et de faire prendre conscience de la place et du rôle que jouent nos aînés dans notre société.

## RESTOS DU CŒUR

Campagne d'hiver

**Distribution tous les mardis et vendredis de 10 h à 11 h 30**

à la maison de la Solidarité, 19 bis rue Porte Garel -  
56130 NIVILLAC

## SECOURS Catholique

Depuis le mois de Janvier 2014, nous sommes installés à la Maison de la Solidarité à NIVILLAC (Porte Garel).

Notre équipe se compose d'une vingtaine de bénévoles qui peuvent vous accueillir, et, discuter avec vous en toute confiance, tous les mardi matin de 9 H.30 à 11 H.30.

Nous acceptons des dons de vêtements, petits électro ménagers, meubles en bon état, jouets, pour constituer un joli vestiaire.

D'autre part, ce vestiaire est ouvert à « TOUS », contre quelques euros vous pouvez vous vêtir correctement. C'est aussi une manière de venir en aide aux autres.

**VENEZ NOUS VOIR, NOUS SERONS HEUREUX(ses)  
DE VOUS RECEVOIR. Téléphone : 07 86 12 30 78**

## LOGEMENT FOYER des Métairies

**L**e Logement-Foyer « Les Métairies » situé 4 Allée Jean Baucherel accueille des personnes âgées valides de 60 ans et plus.

Les personnes doivent venir au secrétariat pour être inscrites sur une liste d'attente que ce soit pour un studio ou un pavillon.

Des aides sont accordées selon les ressources telles que l'aide au logement (APL), l'aide sociale aux repas si besoin, l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

Des animations sont prévues toutes les semaines (gym douce, travaux manuels, causerie, chorale, jeux de mémoire, etc...) ainsi que des sorties tout au long de l'année.

Ces animations sont facultatives mais permettent de renforcer le lien social au sein de l'établissement et de lutter contre l'isolement.

Durant la dernière saison estivale, les résidents du Logement Foyer des Métairies ont pris l'air dans les marais salants près de Batz-sur-Mer et ont poursuivi leur ballade jusqu'au port du Croisic et sur le chemin côtier à la découverte de la côte sauvage.



Les résidents ont découverts le calvaire et le chemin de croix de Callac, situés sur la commune de Plumelec. C'est un lieu de pèlerinage et de promenade très visité, ce site est apprécié pour sa beauté et sa sérénité. Les 14 stations de ce chemin de croix sont composées de 57 personnages grandeur nature taillés dans le granit et au pied de celui-ci se trouve une grotte à l'image de la grotte de Lourdes. La journée s'est poursuivit par la visite du parc du château de Tredion.



Ils se sont aussi rendu au festival de la photographie à La Gacilly, qui transforme ce village en véritable galerie d'Art en plein air. Dans les ruelles fleuries, ils profitent aussi du talent des artisans d'Art qui travaillent la cire, la terre, le bois, le verre, les fleurs pour réaliser des objets décoratifs ou usuels de grande qualité.

# UN CHEF ÉTOILÉ AUX FOURNEAUX

## du logement foyer

Dans le cadre de la semaine du goût, Ludovic LE FORESTIER, chef de cuisine du restaurant gastronomique du château de La Bretesche à Missillac, a concocté un menu pour régaler les papilles de nos résidents le 23 octobre dernier.

C'est avec sa chef patissière Anne BROCHARD qu'il a travaillé avec l'équipe de cuisine du logement foyer: Thierry CHAUSSÉE, Franck MORICE, Yann CHÉDOTAL et Sylvie GOURRAUD.

Nous remercions Ludovic LE FORESTIER, chef étoilé passionné et convivial qui de plus, est résident sur notre commune.



## DEUX CENTENAIRES à Nivillac

Madame DAVID et Madame BAUCHET ont dignement fêté leur anniversaire assurément pas tout à fait comme les autres.

Madame DAVID est née le 10 juillet 1914 à la Malgogne à Nivillac et n'a jamais quitté la commune.

Quelques mois après, son père est parti à la guerre et n'est jamais revenu. Après une enfance et une jeunesse difficiles, elle s'est mariée en 1936. Trois ans plus tard, elle connaît une nouvelle guerre. Son mari sera prisonnier en Allemagne pendant 5 ans. Seule, elle devra faire face aux difficultés de cette époque. Jusqu'à plus de 65 ans, elle travaille comme couturière et quand l'ADMR se met en place, elle sera l'une des premières employées. Depuis 35 ans, elle vit une retraite bien méritée.

Le 10 juillet dernier, elle a passé le cap des 100 ans à la maison de retraite de Nivillac en présence de Mr Le Maire et sa 1ère adjointe, Mr Le Directeur de l'EHPAD, le personnel soignant ainsi que le Père Simon. D'autre part, elle a été très entourée par sa famille, ses amis, ses voisins. Ce fut une journée conviviale et pleine d'émotion.

Mme Marie-Françoise BAUCHET, née Rouzineau, a vu le jour à Kéroux des Bois en Nivillac le 15 octobre 1914.

Elle a été placée, à l'âge de 10 ans, chez le réisseur du château de la Bretesche à Missillac. Elle a ensuite enchaîné des postes dans la restauration et dans l'hôtellerie à La Roche-Bernard.

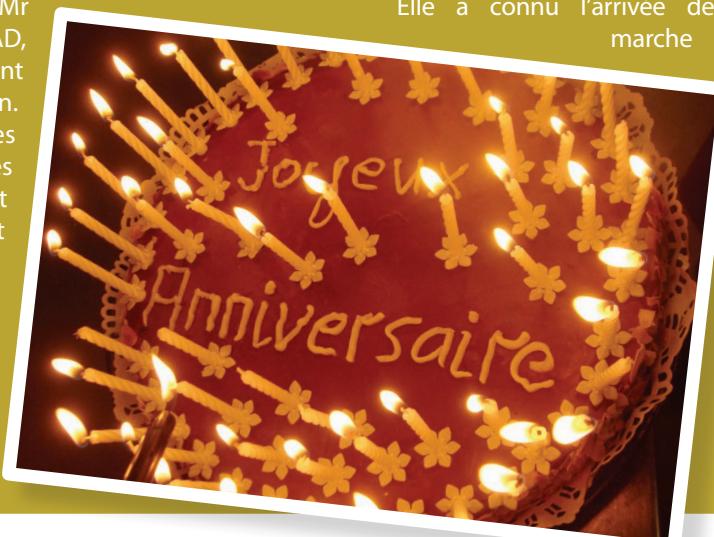
Elle s'est mariée avec Pierre Bauchet au début de la guerre 39-45 et ils ont eu 5 garçons qui leur ont donné 14 petits-enfants et 27 arrière-petits-enfants à ce jour.

Elle a connu le développement du bourg de Nivillac depuis le retour de la guerre de son mari en 1945, ayant habité successivement la rue du Vivier, la Croix Jacques et la rue du Calvaire. Elle a vu notamment l'aménagement de la place Saint Pierre avec les fêtes foraines et les courses de chevaux de labour dans la prairie de Lourmois, la construction du patronage en 1950 ainsi que l'ensemble Forum le remplaçant, la chapelle de Sainte Marie et bien d'autres aménagements réalisés par les différents maires.

Elle a connu l'arrivée des premières voitures à marche pieds à Nivillac ainsi que les premières distributions de l'eau « courante » et les débuts de la télévision.

Elle coule aujourd'hui des jours paisibles à la maison de retraite de Nivillac, pays qu'elle a très peu quitté dans toute sa vie.

Tous nos vœux à nos deux centenaires !



# ARC SUD BRETAGNE

## Les vœux du Président

l'intercommunalité existe sous la forme de la Communauté de Communes depuis 20 ans sur notre territoire. Les Communes, seules, ne peuvent pas toujours répondre aux modes de vie des usagers, c'est pourquoi les élus travaillent ensemble sur des enjeux dépassant le strict cadre communal. Que vous soyez jeunes ou seniors, chefs d'entreprises ou demandeurs d'emploi, urbains ou ruraux, vous bénéficiez, chaque jour, de services organisés par Arc Sud Bretagne, parfois même sans le savoir : zones d'activités, routes, équipements sportifs et de loisirs, services en faveur des personnes âgées, transports scolaires, accueil de loisirs, environnement, emploi... Mettre les réflexions et les moyens en commun renforce notre action et crée de la solidarité, entre les communes et envers vous, les habitants.

La Solidarité crée un sentiment de responsabilité pour celui qui s'engage dans l'action et qui doit assumer ses choix. Elle est un soutien pour celui dont le bien-être en dépend. A l'échelle de la Communauté de Communes ou à celle de l'habitant, cette solidarité est toujours positive !

La solidarité est encore plus indispensable quand les moyens financiers de l'action publique deviennent limités. Après avoir implanté des équipements structurants sur l'ensemble du territoire et apporter des services de proximité, la Communauté de Communes et les communes s'engagent dans une démarche de mutualisation de leurs moyens. Tout comme vous, qui pouvez partager avec votre voisin du matériel ou des déplacements en covoiturant, les communes vont organiser autrement leur action. C'est encore de la solidarité dont on parle : Faire mieux, et le faire ensemble !

Je vous adresse tous mes vœux pour une année 2015 solidaire !

André Pajolec, Président

## Espace Autonomie Seniors: 120 professionnels à la réunion de présentation

Mercredi 3 juillet, au centre culturel du Vieux Couvent à Muzillac, 120 professionnels ont répondu présent à l'invitation des élus de l'Espace Autonomie Seniors (EAS). Elus locaux, professionnels de santé libéraux, services d'aide et de soins à domicile, établissements pour personnes âgées, structures sanitaires, CCAS, associations de personnes âgées, club de retraités, tous les acteurs intervenant en faveur de la personne âgée dans son parcours d'aide et de soins étaient représentés.

## Pour construire ensemble une meilleure réponse aux besoins des personnes âgées

L'Espace Autonomie Seniors va poursuivre son travail avec l'ensemble de ces acteurs. L'objectif est d'améliorer l'offre de services disponible sur le territoire, d'harmoniser les outils et les pratiques, d'expérimenter des solutions. Les résultats de cette concertation doivent garantir à tout senior, et particulièrement à celui subissant une perte d'autonomie, une égalité et une plus grande facilité d'accès aux services dont il a besoin.

L'Espace Autonomie Seniors, piloté par Arc Sud Bretagne, intervient sur 47 communes du sud-est Morbihan :

Arc sud Bretagne, Camoël, Férel, Pénestin, la Communauté de Communes du Pays de Questembert et la partie Morbihannaise du Pays de Redon.

Christian Droual,  
Vice-Président en charge des Solidarités



De gauche à droite : Marie-Odile Colineaux, Vice-présidente en charge de la gérontologie à la Communauté de Communes du Pays de Questembert, Yvette Année, Vice-présidente du Conseil général du Morbihan et Christian Droual, vice-président Solidarités à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne

### Contact :

**Siège de l'Espace Autonomie Seniors Sud-Est Morbihan,**  
Centre des Bruyères, rue du Hinly, 02 97 41 82 00  
**Antenne à Nivillac :** au Centre Hospitalier Basse-Vilaine,  
rue de la piscine, 02 99 90 82 36

## Un complexe sportif dédié au rugby sur la commune de Le Guerno...



Les élus ont inauguré samedi 30 août les travaux d'aménagement et de construction du complexe sportif.

Arc Sud Bretagne gère plusieurs équipements sportifs : La piscine à Nivillac, la salle de gymnastique à Muzillac, la salle multisports à La Roche-Nivillac. Ces équipements communautaires, avec leurs spécificités, viennent compléter les équipements communaux. Un nouvel équipement dédié au rugby a vu le jour en septembre 2014.

### Des valeurs partagées...

La Communauté de Communes et le RCP Muzillac partagent les mêmes valeurs : l'engagement, le respect, la solidarité et la convivialité. La Communauté de Communes, à travers ses compétences regroupées au sein du Pôle Services aux Habitants (sport, culture, enfance-jeunesse, seniors, solidarités, ...) organisent des services pour toutes les générations et qui améliorent et facilitent la vie quotidienne des habitants.

## Un équipement adapté aux besoins du Club ...

Les activités du RCP Muzillac jusqu'à présent se sont organisées sur plusieurs sites. Cet éclatement d'une part, et le fait qu'aucun terrain ne soit homologable d'autre part, compliquaient et freinaient le fonctionnement du club. L'aménagement d'un site spécifique à la pratique du rugby va permettre de développer cette activité auprès des scolaires, de renforcer les effectifs au sein de l'association (tant du côté de l'encadrement que des joueurs) en facilitant le fonctionnement du club et de lui donner les moyens d'évoluer à un niveau de compétition supérieur.

Bernard Audran,  
Vice-Président en charge du Sport

## Déchets : Les élus ont dit oui à la TEOM

Lors du conseil communautaire du 14 octobre, les élus ont voté en faveur de la TEOM à une très forte majorité (31 oui et 3 abstentions). Cette décision a été prise après de nombreuses réunions avec les élus et à l'issue de la concertation menée avec diverses associations. La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) couvrira, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers (tous matériaux, porte-à-porte, apport volontaire, déchetteries).

## La TEOM, c'est simple et équitable

Sur votre avis d'imposition de taxe foncière 2015 (que vous recevez chaque année en septembre), un taux figurera dans la colonne Taxes ordures ménagères. Ce taux, voté par les élus, s'appliquera à la valeur locative de votre propriété bâtie. La TEOM est une solution équitable d'un point de vue social.

Vous réglez la taxe foncière au Trésor Public. C'est l'Etat qui gère cette taxe et qui en reverse le produit à la Communauté de Communes. La TEOM est simple à gérer et garantit l'équilibre du budget. Avec la mensualisation, vous pouvez la payer en 10 fois sans frais.

## Oui à la part incitative

L'introduction d'une part incitative, qui prend en compte les efforts faits par chacun, reste un objectif central, qui sera mis en œuvre dès que le matériel le permettra : un contentieux est en cours avec le fournisseur des bornes d'apport volontaire.

## Oui aux économies et à la prévention

L'arrivée d'un chargé de prévention va permettre d'intensifier l'effort de pédagogie et d'encouragement à la réduction et au tri des déchets. Des pistes d'économies sont possibles et les élus réfléchissent à leurs mises en œuvre pour faire baisser le coût du service dès 2015.

Joël Bourrigaud,  
Vice-Président en charge de l'environnement

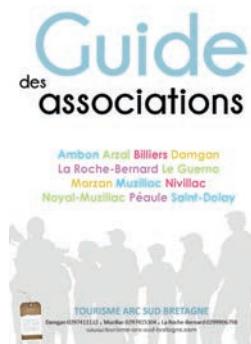
# TOURISME Arc Sud Bretagne

## PARUTION DU MAGAZINE DÉCOUVERTE 2015 (PRÉVUE FIN JANVIER)

Édité à 30 000 exemplaires en version française et 2 000 en version anglaise.

Il comprend tous les points forts de notre territoire : sites de loisirs et de découverte, restauration, commerces, services et informations pratiques, ainsi que la carte touristique du territoire en fin de magazine.

**Disponible gratuitement dans nos antennes et également téléchargeable sur le site [tourisme-arc-sud-bretagne.com](http://tourisme-arc-sud-bretagne.com)**



## GUIDE DES ASSOCIATIONS

Tourisme Arc Sud Bretagne réalise chaque année le « Guide des Associations » qui répertorie les différentes associations du territoire : culturelles, sportives, musicales etc...

Nous remercions les associations de nous communiquer toutes nouvelles modifications de coordonnées, changement au niveau du bureau, auprès de Cécile à Muzillac : 02 97 41 53 04 - tourisme.muzillac@arcsudbretagne.fr

Pour les nouvelles associations : n'hésitez pas à nous faire connaître

## UNE IDÉE DE VISITE OU DE SORTIE, UN CIRCUIT DE RANDO ? AYEZ LE RÉFLEXE MABRETAGNESUD.COM !

En complément du site de destination [tourisme-arc-sud-bretagne.com](http://tourisme-arc-sud-bretagne.com), l'Office de Tourisme s'est doté d'un site mobile ou site de séjour, accessible à l'adresse [mabretagnesud.com](http://mabretagnesud.com).

Il permet de répondre aux nouveaux usages et comportements des touristes en vacances, mais s'adresse également à la population locale.

Il fournit les informations pratiques (horaires des marées, météo, localisation d'un restaurant etc....)





## UNE IDÉE DE RANDO ?

Vous avez un smartphone, une tablette ?

### FLASHEZ CE QR CODE !

L'application mobile « Mabretagnesud »

Une application mobile n'est pas accessible directement depuis le Web, contrairement au site Internet.

Cet outil n'est que la réplique exacte du site de séjour. La seule différence réside en sa caractéristique et un design et esthétisme plus poussé et soigné. Une application équivaut à un « logiciel » que l'internaute télécharge depuis des « magasins en ligne » depuis son smartphone ou sa tablette numérique et qu'il peut consulter sur son smartphone ou sa tablette numérique.

Vous avez un iPad ? Téléchargez dès à présent « Ma bretagne sud » sur l'Apple Store !

Vous avez une tablette Android ? Téléchargez dès à présent « Ma bretagne sud » sur Google Play !

Et toujours un espace Wifi gratuit

Les antennes de l'Office comportent également un espace de connexion wifi gratuit réservé à toutes les personnes qui souhaitent consulter Internet en toute tranquillité.



## SIVOM DU PAYS de La Roche-Bernard

### Déconstruction-dépollution de l'Incinérateur du Lin à Nivillac

L'usine d'incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) de Nivillac a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 13 mai 1991 au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le SIVOM du Pays de La Roche Bernard a exploité cet incinérateur d'ordures ménagères entre 1991 et 1999. Il a été mis à l'arrêt définitif le 2 août 1999.

Une procédure judiciaire relative au fonctionnement de l'incinérateur engagée en 2002 a pris fin en 2012.

Le SIVOM a entamé la procédure pour réaliser la déconstruction-dépollution de l'usine et une réhabilitation du site et engagé en 2013 les études nécessaires afin de régulariser la situation réglementaire du site.

Le bureau d'études Antea Group a été missionnée, par le SIVOM, pour établir :

- Une étude environnementale synthétisant la situation du site sur la base des diagnostics déjà réalisés sur ce site,
- Des investigations complémentaires, effectuées en décembre 2013,
- Un mémoire de réhabilitation conformément aux prescriptions du Code de l'Environnement pour la cessation d'activité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

### Ce rapport constitue le mémoire de cessation d'activités de l'ancienne UIOM de Nivillac.

Une notification de cessation d'activité a été adressée à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement du Logement.

Antea Group a aussi été missionné pour une assistance à maîtrise d'ouvrage qui comprend :

- Etudes environnementales et dossier de cessation d'activité (avant travaux de déconstruction)

Cette étude a eu pour objectif d'analyser les sols sur le site et ses alentours afin de comparer ces valeurs avec les mesures réalisées lors des campagnes successives, et aussi avec les valeurs références des normes sanitaires. Elle définit la nature des déchets, la méthodologie et les procédures de dépollution ainsi que leurs filières de traitement et de stockage définitif.

- Montage de l'appel d'offre pour la déconstruction et les diagnostics préalables;

Un diagnostic amiante a été confié au bureau d'études DIAG2I, celui-ci a permis de constater l'absence d'amiante.

- Appel d'offre et travaux de déconstruction.

L'entreprise Occamat retenue pour l'exécution de ces travaux a commencé fin novembre et ce chantier doit être fini pour la fin de l'année 2014. Il restera ensuite une sécurisation du site par une remise à niveau des clôtures.

Dès la fin de la déconstruction dépollution, le dossier de cessation d'activité de l'UIOM sera étudié par les services de la DREAL puis celle-ci dressera un procès-verbal de recollement qui constate la conformité de la mise en œuvre des actions définies dans un arrêté préfectoral ou un mémoire de réhabilitation du site. Il s'appuie sur des justificatifs fournis par l'exploitant attestant de la réalisation des travaux conformément à ce qui a été prévu. Il pourra être complété par des constats sur site.

## MOT de la majorité

**D**epuis notre élection, nous nous sommes pleinement engagés dans nos fonctions municipales et communautaires.

Ainsi l'ensemble des commissions s'est déjà réuni à plusieurs reprises dans une ambiance constructive et attentive aux besoins que vous avez exprimés lors de la campagne électorale.

Ces groupes de travail sont des commissions d'étude et émettent des avis et des propositions, ils mènent des projets en collaboration avec les services municipaux concernés et permettent de présenter au conseil municipal des dossiers aboutis.

Nous préparons les projets de demain qui se construisent avec beaucoup de réflexion, de sagesse et de rigueur au vu de la baisse massive des dotations annoncées lors du congrès départemental des Maires à Le Faouët.

En effet, le 18 octobre dernier, le préfet a annoncé une baisse des dotations de l'Etat de 30% à l'horizon 2017. Pour notre commune, cela représente une perte de 300 000 à 350 000 € au total.

Des restrictions de dépenses de fonctionnement seront inévitables mais ne suffiront pas à compenser cette perte budgétaire et nous contraindra aussi probablement à augmenter les ressources fiscales.

Afin de mener à bien les autres projets de notre mandature et ainsi de continuer à développer l'offre de services à la population, nous avons pris la décision de mettre en vente les bâtiments communaux inoccupés (presbytère, ancienne mairie, ancienne agence postale et anciens bâtiments des services techniques) afin de leur donner une chance d'être restaurés. Au vu de l'état de ces constructions, leurs rénovations auraient engagé plusieurs centaines de milliers d'euros (pour exemple, la réhabilitation de l'ancienne mairie est estimée à 800 000 €), investissement impensable à ce jour pour la collectivité étant donné le projet de construction de l'école publique que nous tenons à mener à bien malgré le contexte économique.

Nous n'oublions pas les associations qui bénéficient de la mise à disposition des salles du presbytère et leur proposerons d'autres locaux pour répondre à leurs besoins (salle du Docteur Picaud, foyer rural ou bibliothèque actuelle qui va emménager dans la médiathèque au printemps prochain). Nous continuons avec détermination et enthousiasme la réalisation de notre programme dans la rigueur et la transparence qui constituent les fondements de notre engagement.

Les élus de la majorité  
Ensemble pour Nivillac

## MOT de l'opposition

### TRANSPARENCE ET DÉMOCRATIE

...étaient nos principaux engagements lors de la campagne des municipales. Nous aurions souhaité que la liste qui a remporté les élections soit dans le même état d'esprit. Après huit mois de mandat, force est de constater qu'elle n'en prend pas le chemin, les mauvaises habitudes étant bien ancrées. Les décisions importantes sont votées à l'unanimité par le groupe majoritaire et le conseil semble, comme par le passé, être une simple chambre d'enregistrement. La grande différence est cependant qu'une opposition fait maintenant entendre sa voix, chaque fois que nécessaire.

Plus révélateur des anciennes méthodes, lors d'une délibération concernant la formation exceptionnelle des agents prise en juillet dernier\*, tout n'a pas été dit. Nous avons constaté que cette proposition était en fait destinée à valider un accord donné antérieurement à un agent par l'ancien maire, pour financer une formation de ce type. Notons que celles-ci sont assez coûteuses, car ne dépendant pas du Centre national de la fonction publique (CNFPT), auquel nous cotisons. Nous avons voté contre cette délibération, estimant que par le caractère exceptionnel de ces demandes, le conseil devrait être consulté au cas par cas, en toute connaissance de cause.

Non sans difficultés, nous avons obtenu des renseignements par le maire. Lors du conseil du 3 novembre dernier, celui-ci a révélé qu'une formation exceptionnelle commencée au mois

de mars dernier avait bien été accordée au Directeur du Pôle vie locale. Son coût est de 6 125 €, auxquels s'ajouteraient les frais de transport et repas. La délibération du mois de juillet serait applicable à la formation de cet agent. Par ailleurs, l'agent concerné a demandé sa mutation et quitté la commune en novembre.

En principe, le droit administratif interdit toute application rétroactive d'une délibération, sauf cas exceptionnel, qui ne semble pas ici applicable. Nous envisagerons donc les suites éventuelles à donner à cette affaire.

Précisons, suite à l'accusation publique du maire, que nous n'avons strictement aucune animosité contre cet agent. Nous ne pouvons d'ailleurs que souligner son professionnalisme mis au service de la commune. Il s'agit bien d'essayer d'en finir avec les «petits arrangements» de toutes sortes, quelle que soit la personne concernée.

Nous nous sommes également étonnés que cette même personne participe aux entretiens d'embauche de son successeur, procédure pour le moins inhabituelle. Nous avons également demandé que la commission culture participe au prérecrutement sur dossiers, ce qui nous a été refusé, sous prétexte de délais insuffisants. Là encore, la démocratie n'est pas à l'ordre du jour.

Une décision importante, car engageant l'avenir, a mobilisé notre groupe à la suite de la proposition de mise en vente

des bâtiments municipaux. Nous avons rappelé au moment du vote, que celle-ci était due à notre situation financière, reconnue par le maire dans la presse (avec d'autres points). On nous a bien demandé de vendre les «bijoux de famille» pour tenter de rattraper les erreurs du passé.

Nous avons proposé plusieurs options pour réaménager à moindre coût l'ancienne mairie et en faire une maison des associations, ou y installer l'école de musique dans des locaux mieux adaptés. Quant au presbytère, nous avons fait remarquer qu'une fois restauré, y compris avec une extension contemporaine, il aurait pu abriter la mairie/médiathèque/poste. Le grand terrain attenant permettait cet aménagement. Gérard David, du groupe majoritaire, a également suggéré l'aménagement du bâtiment en gîte rural. La demande existe, avec le développement de la randonnée de loisirs. Il n'y a pas eu débat et ces ventes ont été votées à la majorité. Quoiqu'il en soit, ces ventes, si elles ont lieu, ne suffiront pas à ramener notre endettement à une moyenne raisonnable. Ainsi, après avoir définitivement perdu en 2011 un patrimoine naturel et archéologique communal remarquable, les derniers éléments de notre patrimoine bâti ancien vont passer dans le domaine privé. Ce renoncement est le résultat d'une politique d'endettement démesurée, gelant tout investissement à court et moyen terme. Il faut savoir que les principaux emprunts destinés à financer l'impressionnant bâtiment mairie/médiathèque/poste n'arriveront à échéance qu'en 2043 !

Autre sujet : nous nous sommes étonnés que Nivillac fasse partie des très rares communes n'ayant pas mis en place les Temps d'activités périscolaires (TAP) lors de la réforme

des rythmes scolaires. La raison en serait que les horaires de transports scolaires ne le permettent pas. Toutes les communes aux alentours semblent pourtant avoir contourné cette difficulté.

Comme vous pouvez le constater, bien que nous ne soyons pas à la direction de la commune, le travail ne nous manque pas, nécessitant une vigilance et un investissement permanents. Afin de nous soutenir et nous aider dans cette tâche, un groupe de Nivillacais (es), issu de notre liste, a créé l'association Nivillac Cap Avenir. Elle nous permet de nous retrouver, d'échanger sur les affaires communales et de prendre connaissance des problèmes auxquels vous êtes confrontés.

Nous ne pouvons qu'encourager à nous rejoindre toutes celles et ceux qui désirent s'investir dans l'avenir de Nivillac. Un site a été créé, sur lequel vous pourrez connaître l'actualité de la vie municipale, complétant la parole «officielle» : [www.nivillac-capavenir.fr](http://www.nivillac-capavenir.fr). Nous y commentons notamment les décisions avec lesquelles nous ne sommes pas en accord. Faire entendre une autre voix, reste plus que jamais, notre but et notre motivation.

Pour conclure et répondre à une déclaration du maire parue récemment dans la presse : non, Monsieur le maire, nous ne sommes pas «anti-Thomas», mais bien «anti méthode Thomas». La nuance est de taille et les récents événements nous encouragent à poursuivre cette ligne.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année.

Yolande Ameline, Patrick Buessler-Muela, Nicolas Chesnin, Marie-Noëlle Gérard-Knight, Pierre Prat

***Vous pouvez connaître les détails de cette délibération sur le site de la commune ou dans ce bulletin.***

## MÉMO RENSEIGNEMENTS UTILES NIVILLAC

### Mairie

3 rue Joseph Dano 56130 Nivillac - Ouverture Lundi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h00 - Samedi permanence de 9h00 à 11h30 (Hors vacances scolaires et veilles de fêtes)

**Contact :** 02 99 90 62 7502 99 90 90 10 (Fax)  
mairie@nivillac.fr - [www.nivillac.fr](http://www.nivillac.fr)

### Forum Nivillac

5 espace Lourmois 56130 NIVILLAC - Ouverture : Mardi et Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h00. **Contact :** 02 99 90 82 82  
accueil@forumnivillac.fr - [www.forumnivillac.fr](http://www.forumnivillac.fr)

### Agence Postale

5 rue Joseph Dano 56130 NIVILLAC - Ouverture Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h00 - Samedi de 9h00 à 11h30 - **Contact :** 02 99 90 86 82

### Centre de loisirs

rue des ajoncs 56130 Nivillac - **Contact :** 02 99 90 82 12

### Bibliothèque

3 espace Lourmois - Ouverture Mercredi de 15h à 17h Vendredi de 16h à 18h - Samedi de 15h à 17h

**Contact :** 02 99 90 81 64

### Cantine municipale

4 espace Lourmois - **Contact :** 02 99 90 80 14

**Ecole Saint louis :** 02 99 90 81 19

**Ecole Sainte Thérèse :** 02 99 90 75 80

**Ecole Maternelle des Petits Murins :** 02 99 90 85 39

**Ecole Élémentaire des Petits Murins :** 02 99 90 61 94

**Collège Saint Joseph :** 02 99 90 60 23

**Maison de l'enfance :** 02 99 90 73 14

**Logement Foyer :** 02 99 90 62 35

**VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA COMMUNE : [WWW.NIVILLAC.FR](http://WWW.NIVILLAC.FR)**

ASSOCIATIONS	CONTACTS	ADRESSES	N° TELEPHONE	REMARQUES
ACPA	HUGUET Patrice	La Hautière	07 85 52 67 40	acpa212@gmail.com
<b>NIVILLAC ANIMATION CULTURE</b>	HUGUET Auguste	22 Lot. la Ville Jossy	02 99 90 84 33	joseph.lucas4@wanadoo.fr
<b>A.D.M.R</b>	ADM'R 2 rue de la Piscine B.P. 56 - NIVILLAC	Monique LE THIEC Roch Bernez - 44 rue de Nantes LA ROCHE-BERNARD	02 99 08 54 23	admr.nivillac@orange.fr
<b>A.P.E.L. Saint Joseph (Collège)</b>	Mme MALNOE Muriel	Sainte Anne 56130 Saint Dolay	02 99 70 59 89	muriel.malnoe@bbox.fr
<b>A.P.E.L. Ecole Saint Louis</b>	DURAND Hélène LALANDE Karine			
<b>A.P.E.L. Saint Cry</b>				
<b>Anciens combattants UNC-AFN</b>	LOGODIN Georges	6 rue des Bouleaux	02 99 90 98 19	
<b>AMICALE DES BOULISTES</b>	SEIGNARD André	Le Petit Bot	02 99 90 76 43	seignardandre@gmail.com
<b>AMICALE DONNEURS DE SANG</b>	BERET Patrick	48 rue du Puits - 56130 FEREL	02 99 90 67 35	
<b>AMICALE LAIQUE</b>	BOEFFARD Frédéric	La Ville au Moguer	02 99 90 88 54	
	THACE Soazig	Vice-président		
<b>AMITIE SAINTE MARIE</b>	PERION Guy	21 domaine du Grand Baud	06 87 30 09 72	raoul.amorin@orange.fr
<b>A.R.B.R.E. (Couture, Peinture s/soie, tissu, art floral)</b>	BAUDET Béatrice	Port-ès-Gerbes	02 99 90 85 81	rochelyre@wanadoo.fr
<b>Association des Veuves et veufs du Morbihan</b>	GOMBAUD Bernadette	Beaumard	02 99 90 64 67	
<b>Embarquons avec Dydy</b>	REGENT Sabrina	Le Petit Boizeul	06 42 80 14 60	cheyenne.56@hotmail.fr
<b>Club "speed bikes" (vélos)</b>	TATTEVIN Frédéric	La Métairies de Bas	02 99 90 98 66	tattevin.cl44@wanadoo.fr
<b>Club de l'amitié (retraités)</b>	LABARRE Gérard et VARLET Claudette	2 La Roberdière - Baragan	02 99 90 67 94 02 99 90 69 31 02 99 90 69 31	gérard.labarre@orange.fr
<b>Football Club Basse Vilaine</b>	PANHELLEUX Vincent	1 rue de l'Amitié	02 99 90 61 24	panhelleux.vincentetsoizick@neuf.fr
<b>FUTSAL</b>	Romain ALNO	Chez Mr Ludovic GARDIN le soleil levant	06 31 42 91 23	futsalclubvilaine@laposte.net
<b>GNDB Basket</b>	GRUEL Nathalie	Trélogo	06 73 65 38 77	ergruel56@orange.fr
<b>GNDB Danse Nivillacoises</b>	JOUIN Géraldine		06 77 32 12 91	
<b>CAEM</b>	HERMAN Christophe		02 99 90 82 12	caem-nivillac@orange.fr
<b>GNDB Tennis</b>	SEIGNARD Jérôme	Le Haut Verger	06 74 20 21 04	tennis.nivillac@yahoo.fr
<b>GNDB Théâtre</b>	LE ROUZIC Gérard	15 rue du Vivier	09 54 04 08 57	mtg.lerouzic@free.fr
<b>G.N.D.B - Présidence</b>	HERVY Martine	20 rue du Vivier	06 78 01 27 57	martinehervy@orange.fr nicole.ergaud0562@orange.fr
<b>GYM ENFANT (A.N.G.E.)</b>	LE GUIADER Julie (gym et zumba enfant)	10 bis rue du boulanger	02 23 10 15 34	leguiaderjue@aol.com
<b>GYM TONIC (adultes)</b>	VANDERSOUPEL Nathalie	10 rue des Pâquerettes	06 22 86 47 19	nat.vds@hotmail.fr
<b>LES LUTINS DE VILAINE (organisation de concerts...)</b>	Anthony LE FUR			
<b>Matériel (location pour fêtes..)</b>	ALLAIN Amédée	13 rue du Calvaire	02 99 90 72 68	
<b>Mei Hua Zhuang (Gym Chinoise)</b>	BLANCHARD Marilyne	La Ville Durand Herbignac	02 99 90 79 29	raymondroux@orange.fr
<b>PAROISSE</b>	BARON Simon	Presbytère - 20 rue de Nantes 56130 LA ROCHE BERNARD	02 99 90 61 14	
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	LE ROUZIC Marie Thérèse	15 rue du Vivier		mgt.lerouzic@free.fr
<b>TAROT</b>	THIRACHE Claudine	12 bis rue Porte Garel	02 99 90 17 32	remyjeanpierre@gmail.com
<b>TOUS ART' ZIMUT</b>	RODHON Vincent	Chez Mr Vampuybrock 39 lot Clos Martin	02 99 90 70 57	daniel.vampuybrock@orange.fr
<b>OGEC Saint cry</b>	PERION Béatrice	Le Bois Lévesque	02 99 90 90 94	perion.thierry@orange.fr
<b>OGEC Saint Joseph</b>	PERRAUD Jean-Louis	10 Port de la Ville Aubin		
<b>OGEC Saint Louis</b>	BOMPOIL Julie	La Ville Rialand		
<b>Syndicat des CHASSEURS (ACCA)</b>	GERGAUD Daniel	La Grée Ruault	06 79 03 82 12	danyacca@orange.fr
<b>SPORT NATURE ROCHE VILAINE</b>	TROUDE Emmanuel	13 bis rue des Tilleuls	02 99 08 23 53	raidsnrv@aol.com
<b>YAPLUKA</b>	LE PROVOST David		06 14 65 09 60	yapluka56@gmail.com
<b>LES TERRES DEFRICHÉES</b>		Espace Culturel Le Forum		lesterresdefranches@yahoo.fr
<b>UTL</b>	LEGER Agnès	28 rue St James La Roche-Bernard	02 99 90 96 87	
<b>CHANTS SONS DE VIE</b>	DUHEM Anne	1 impasse des Capucines		chantsdv@hotmail.fr
<b>Collectif citoyen sud morbihan</b>	Roger MOREL	Port-ès-Gerbes		roger.morel@wanadoo.fr
<b>LES CHANSONNISTES</b>	LHUIILLIER Bernard	Espace Culturel Le Forum		
<b>LA CHAPELLE SAINTE MARIE</b>	BODIGUEL Guy (Pdt)	Chez Mme CLAVIER A	02 99 90 73 67	lachapellessaintemarie@yahoo.fr
	CRESPEL Philippe (Vice Pdt)	Claude Le Petit Boizeul	06 07 70 20 64	

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Samedi 7 Mars  
à 20h30**

## Double plateau "MUSIQUE DU MONDE" : Meikhâneh + Titi Robin Trio



**20h30 : Meikhâneh**

### Une mélopée poétique !

Le trio rennais « Meikhâneh », qui est un mot emprunté à la poésie persane et qui signifie « La maison de l'ivresse », prend le train, monte à cheval et use de ses trois paires de bottes sur des kilomètres de chemins. Meikhâneh invente une musique qu'on entendait dans les steppes iraniennes de Lisbonne. Un paysage hybride et singulier où l'on se laissait emmener jusqu'à « la maison de l'ivresse ».

Nourri des musiques traditionnelles, le trio crée un univers sonore inattendu et généreux, tissant entre-elles les influences de chacun des musiciens. La voix évoque le fado, les chants bulgares et le chant diaphonique mogul, portée par une guitare voyageuse et des rythmiques d'Iran et d'ailleurs. Il s'y chante des histoires en portugais, mongol, hongrois ou en langue imaginaire.

[www.myspace.com/meikhaneh](http://www.myspace.com/meikhaneh)

**21h45 : Titi Robin Trio**

### « L'ombre d'une source »

C'est à travers sa musique métissée que Titi Robin nous fait voyager dans son univers, une mosaïque de fêtes gitanes et d'arabesques orientales, imprégné des rêves et musiques populaires qui l'ont nourri au fil des rencontres, des voyages, des tournées.

Forme musicale la plus libre que puisse présenter Titi Robin, le trio se nourrit principalement de l'improvisation. Les percussions du virtuose brésilien Ze Luis Nascimento et l'accordéon du subtil improvisateur Francis Varis croisent le fer sur la base du répertoire du guitariste, chacun étant à tour de rôle accompagnateur et soliste.

Ce trio sait communiquer avec une grande générosité sa science du dialogue musical.

Tour à tour intimiste ou développant une énergie impressionnante, se permettant toutes les audaces musicales, cet ensemble atypique est un des rares grands trios d'improvisateurs contemporains, tous styles confondus.

**Vendredi 27 Mars  
à 20h30**



## P'tit Gus

*Création : récit et musique de et par Jean Louis Le Vallégant...*

### **à l'heure où les dernières coiffes croisent les premières crêtes**

Dans sa boutique, posée au bord d'une nationale où les voitures passent mais ne s'arrêtent jamais, le père de p'tit Gus s'imaginait fleuriste ou coiffeur. Mais bon, il est boucher : c'était son rang que de prendre la suite de l'affaire familiale !

Des sons de village plein la tête, P'tit Gus, lui, esquisse une vie autre. Rouquins aux grandes oreilles, il fait tâche, il est curieux de tout et cotoie le plus indiscipliné des sonneurs de bombarde. C'est clair que pour la famille, on frôle la délinquance rurale, d'autant que du côté scolaire ce n'est pas fameux ! P'tit Gus quitte alors le bourg pour aller se faire dresser en ville dans une famille imposée. La musique devient alors essentielle et l'élève décide de faire comme le maître.

Les voisins, le jazz, le vélo, la bombarde, le bistrot ... Sax en bandoulière, P'tit Gus livre une confidence poétique, la chronique d'une heureuse échappée solitaire.

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

## Janvier 2015

### **Voeux du Maire**

- au Forum, le vendredi 09 janvier

### **Les soirées Nivillacoises avec la représentation du spectacle « Bienvenue dans l'immeuble »**

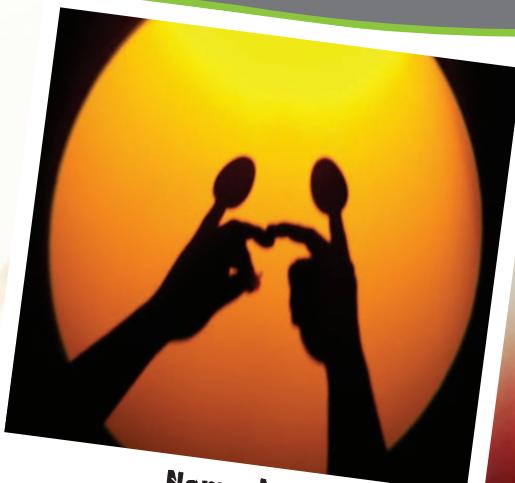
- Samedis 10-17-24-31 janvier à 20h30
- Dimanches 18-25 et 1er février à 15h00
- Vendredi 30 janvier à 20h30

### **Connaissance du monde vendredi 23 janvier « L'Indonésie »**

- Séances à 15h00 et 20h30

### **Festival Jeune public « Prom'nons nous » au Forum**

- Spectacle Namaskar dimanche 25 janvier 17h00
- Spectacle « Petite Mélodie pour Corps cassé » samedi 31 janvier à 10h30



**Namaskar**



**Petite Mélodie pour Corps cassé**

## Février 2015

### **Festival Jeune public « Prom'nons nous »**

- Spectacle Berthe au Grand Pied, mercredi 04 février, 10h
- Spectacle « Panique au Bois Béton » vendredi 6 février 19h

### **Samedi 7 février et dimanche 8 février 2015 : « Week-end Structures Gonflables »**

- de 10h00 à 18h00 à la salle Omnisports de la Croix Jacques à NIVILLAC, restauration rapide et buvette sur place - Entrée payante - Organisé par l'OGEC et les parents d'élèves de l'école Ste Thérèse.

### **Connaissance du Monde vendredi 27 février 2015 « Russie Eternelle »**

- Séances à 15h00 et 20h30.

### **Spectacle comique « Jules Champaloux » le Samedi 28 février 2015 à 20h30 et le Dimanche 1<sup>er</sup> Mars 2015 à 14h30**

- au Forum de Nivillac organisé par l'Association Amitié Sainte Marie. Les tickets seront en vente à la Boulangerie de Nivillac. Tarifs adultes : 12€ - enfants entre 7 et 12 ans : 5€ - Gratuit pour les enfants - de 7ans



**Soul Béton**



**Berthe au Grand Pied**

## Mars 2015

### **Musique du monde au Forum**

- « Meikhâneh et Titi Robin Trio » samedi 7 mars à 20h30

### **Connaissance du monde vendredi 13 mars « La Provence »**

- Séances à 15h00 et 20h30

### **Club de l'Amitié NIVILLAC**

- 25 et 26 MARS 2015 : déjeuner-spectacle dansant - Spectacle cabaret : Le Tour du Monde - Salle du FORUM à NIVILLAC

### **Spectacle « P'tit Gus »**

- au Forum vendredi 7 mars à 20h30

# FESTIVAL PROM'NOUS



Festival jeune public  
entre Golfe et Vilaine

du 24 janvier  
au 8 février  
2015

→ 7 lieux :  
Arradon  
Muzillac  
Nivillac  
Questembert  
Saint-Avé  
Sarzeau  
Vannes



[www.festivalpromnonsnous.fr](http://www.festivalpromnonsnous.fr)



N° de licences : L'Asphodèle : 3-1061811 / Le Dôme : 3-1022104 / L'Hermine : 3-1047355 / Le Vieux Couvent : 3-1020586 / Le Forum : 3-1024286 / Le TAB : 3-1049176 / La Lucarne : 3-1022137